



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2024

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2024-12-02-Délibérations



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2024

SOMMAIRE

Délibération du Conseil d'Administration

- Séance du : 11 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

- N°CA11122024-1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024
- N°CA11122024-2 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
- N°CA11122024-3 – BUDGET 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°2
- N°CA11122024-4 – BUDGET 2025 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
- N°CA11122024-5 – BUDGET 2025 : CONTRIBUTIONS 2025 DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
- N°CA11122024-6 – OUVERTURE DE CREDITS EN L'ABSENCE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
- N°CA11122024-7 – PLAN PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT DES DOMAINES SPECIALISES
- N°CA11122024-8 – PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE PREVOYANCE
- N°CA11122024-9 – PRIME FORFAITAIRE EXCEPTIONNELLE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES MOBILISES LORS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024
- N°CA11122024-10 – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL – HABILITATION DU PRESIDENT



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2024

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du 11 décembre 2024



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20241211-CA11122024-1-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 décembre 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° CA11122024-1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 décembre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 29 novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	

Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	

Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	

Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin		X	M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		X	
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2			
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire	X		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane		X	Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane			
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne		X	Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3			
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X				
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1	X		Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1			
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny			
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers	X		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine			
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian			
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	6	8	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	3	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	6		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	3		3

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise			
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers		X	M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		X	
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche			
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier			
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	4	1	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	4		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0		0

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X	
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards	X		Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0		0

MEMBRES DE DROIT				ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie				X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet					X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental				X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP				X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT		
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK		
ASSISTAIENT A LA SEANCE					
Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental				X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint				X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien				X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources				X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions				X	
Lieutenant-Colonel Philippe MOUREAU, élève colonel				X	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances				X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	

N°CA11122024-1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024

Rapporteur : Monsieur André POINTET

Conformément à l'article 15 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et du Bureau du Conseil d'Administration, Monsieur André POINTET propose à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

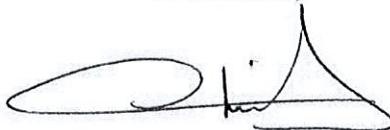
**

DÉCISION

Vu l'exposé de Monsieur André POINTET,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2024.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20241211-CA11122024-2-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 décembre 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° CA11122024-2

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 décembre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 29 novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
<hr/>	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
<hr/>	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
<hr/>	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Laysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Alois CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin		X	M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		X	
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2			
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire	X		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane		X	Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane			
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne		X	Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3			
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X				
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1	X		Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1			
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny			
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers	X		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine			
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian			
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	6	8	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	3	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	6		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	3		3

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise		
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers		X	M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		X
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche		
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier		
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	4	1	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	4		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards	X		Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT						ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie						X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet							X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE							
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental						X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA							X
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP						X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES		
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL				
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT				
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO				
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK				
ASSISTAIENT A LA SEANCE						ETAIENT PRESENTS	
Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental						X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint						X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien						X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources						X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions						X	
Lieutenant-Colonel Philippe MOUREAU, élève colonel						X	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction						X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances						X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction						X	

N°CA11122024-2 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

1) Construction du CIS d'Aix les Bains

Pour mémoire, le montant total de l'opération conventionné avec les collectivités représente 12 069 799.00 euros. Suite aux versements d'avances effectués aux entreprises, le montant de l'AP-AE doit être modifié comme suit.

Montant de l'AP-AE		
Situation actuelle (1)	Dépense	Recette
Autorisation d'engagement (AE 34)	80 501.18	80 501.18
Autorisation de programme (AP 34)	12 008 057.71	11 840 637.14
Total	12 088 558.89	11 921 138.32
Différence entre le montant de l'AP-AE/CP et le montant de l'opération :		
- financement perçu hors AP-AE intégré dans le montant de l'opération (- 167 420.57 euros en recette)		
- réimputation des dépenses liées au projet initial (dépense et recette : +18 759.89)		
Ajustement proposé lié aux avances versées (2)	Dépense	Recette
Autorisation d'engagement (AE 34)	+0.00	+0.00
Autorisation de programme (AP 34)	+93 489.87	+93 489.87
Total	+93 489.87	+93 489.87
Nouvelle situation à voter (3 = 1 + 2)	Dépense	Recette
Autorisation d'engagement (AE 34)	80 501.18	80 501.18
Autorisation de programme (AP 34)	12 101 547.55	11 934 127.01
Total	12 182 048.73	12 014 628.19

Au vu de la réalisation de l'opération, les crédits de paiement en dépense et en recette sont à adapter également :

- en 2024 avec les avances versées,
- de 2024 à 2027 par rapport au nouveau calendrier prévisionnel de réalisation et du financement qui en découle.

Crédits de paiement en dépense					
Situation actuelle	2024<	2024	2025	2026	2027
Autorisation d'engagement (AE 34)	80 501.18	0.00	0.00	0.00	0.00
Autorisation de programme (AP 34)	619 781.64	4 758 852.72	5 294 511.93	1 334 911.42	0.00
Total	700 282.82	4 758 852.72	5 294 511.93	1 334 911.42	0.00
Nouvelle situation à voter	2024<	2024	2025	2026	2027
Autorisation d'engagement (AE 34)	80 501.18	0.00	0.00	0.00	0.00
Autorisation de programme (AP 34)	619 781.64	4 495 765.13	5 045 713.62	1 940 287.16	0.00
Total	700 282.82	4 495 765.13	5 045 713.62	1 940 287.16	0.00
Crédits de paiement en recette					
Situation actuelle	2024<	2024	2025	2026	2027
Autorisation d'engagement (AE 34)	80 501.18	0.00	0.00	0.00	0.00
Autorisation de programme (AP 34)	3 556 677.71	3 617 666.62	3 330 339.09	1 116 974.87	218 978.85
Total	3 637 178.89	3 617 666.62	3 330 339.09	1 116 974.87	218 978.85

Nouvelle situation à voter	2024<	2024	2025	2026	2027
Autorisation d'engagement (AE 34)	80 501.18	0.00	0.00	0.00	0.00
Autorisation de programme (AP 34)	3 556 677.71	3 448 068.90	3 341 658.64	1 269 437.07	318 284.69
Total	3 637 178.89	3 448 068.90	3 341 658.64	1 269 437.07	318 284.69

2) Construction du CIS de Saint Jean de Maurienne

Pour mémoire, le montant actuel de l'opération conventionné avec les collectivités et le montant de l'AP-AE représentent 12 820 000.00 euros :

Montant de l'AP-AE	Dépense	Recette
Autorisation d'engagement (AE 37F)	92 000.00	92 000.00
Autorisation de programme (AP 37I)	12 728 000.00	12 728 000.00
Total	12 820 000.00	12 820 000.00

Comme évoqué le 16 octobre 2024 lors de la présentation aux administrateurs des différents projets immobiliers, le montant de cette opération va être redimensionné dans les mois à venir.

Pendant, il est nécessaire de réaffecter, sur les exercices 2024 à 2031, les crédits de paiement actuels en dépense et en recette suite au report du lancement de l'opération.

Crédits de paiement en dépense

Situation actuelle	2024<	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
AE 37F	0.00	6 000.00	86 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AP 37I	0.00	44 500.00	184 000.00	419 200.00	2 602 550.00	4 035 100.00	4 236 400.00	1 206 250.00	0.00
Total	0.00	50 500.00	270 000.00	419 200.00	2 602 550.00	4 035 100.00	4 236 400.00	1 206 250.00	0.00

Nouvelle situation à voter	2024<	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
AE 37F	0.00	0.00	92 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AP 37I	0.00	0.00	228 500.00	419 200.00	1 481 050.00	5 156 600.00	4 236 400.00	1 206 250.00	0.00
Total	0.00	0.00	320 500.00	419 200.00	1 481 050.00	5 156 600.00	4 236 400.00	1 206 250.00	0.00

Crédits de paiement en recette

Situation actuelle	2024<	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
AE 37F	37.95	6 926.95	83 630.95	1 252.35	37.95	37.95	37.95	37.95	0.00
AP 37I	404 433.78	541 495.50	564 813.31	750 716.11	2 234 748.74	3 374 504.47	3 628 727.49	1 030 687.35	197 873.25
Total	404 471.73	548 422.45	648 444.26	751 968.46	2 234 786.69	3 374 542.42	3 628 765.44	1 030 725.30	197 873.25

Nouvelle situation à voter	2024<	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
AE 37F	37.95	4 029.55	86 528.35	1 252.35	37.95	37.95	37.95	37.95	0.00
AP 37I	404 433.78	545 496.93	666 023.15	829 054.46	1 615 846.35	3 747 228.86	3 612 293.07	1 109 750.15	197 873.25
Total	404 471.73	549 526.48	752 551.50	830 306.81	1 615 884.30	3 747 266.81	3 612 331.02	1 109 788.10	197 873.25

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter les nouvelles situations présentées pour les deux opérations immobilières.

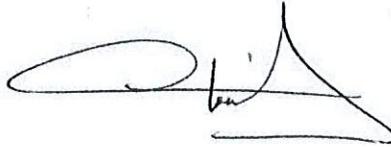
**

DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, adopte les nouvelles situations présentées pour les deux opérations immobilières.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Pointet', written over a horizontal line.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20241211-CA11122024-3-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 décembre 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° CA11122024-3

OBJET : BUDGET 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 décembre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 29 novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Laysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Alois CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin		X	M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		X	
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2			
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire	X		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane		X	Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane			
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne		X	Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3			
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X				
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1	X		Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1			
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny			
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers	X		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine			
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian			
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	6	8	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	3	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	6		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	3		3

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise			
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers		X	M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		X	
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche			
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier			
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	4	1	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	4		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0		0

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X	
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards	X		Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0		0

MEMBRES DE DROIT				ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie				X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet					X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental				X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP				X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT		
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK		
ASSISTAIENT A LA SEANCE					
Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental				X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint				X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien				X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources				X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions				X	
Lieutenant-Colonel Philippe MOUREAU, élève colonel				X	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances				X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	

N°CA11122024-3 – BUDGET 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

La décision modificative n°2 au budget 2024 du Service départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie permet principalement d'ajuster les crédits budgétés dans les volumes suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Recette	Dépense	Recette	Dépense
Mouvements de crédits	+133 146.54	+133 146.54	-250 210.60	-250 210.60

Hormis des ajustements internes de chapitres à chapitres, la variation des crédits est liée aux réalisations suivantes :

- Opérations immobilières précédemment proposées (voir rapport n°2) avec leurs crédits hors AP-AE:

	Fonctionnement		Investissement	
	Recette	Dépense	Recette	Dépense
CIS d'Aix les bains (AE-AP 34 et crédits hors AP-AE)	0.00	0.00	-230 638.88	-230 638.88
CIS de Saint Jean de Maurienne (AE 37F et AP 37I et crédits hors AP-AE)	-2 897.40	-2 897.40	+4 001.43	+4 001.43

- Baisse des crédits relatifs aux dépenses d'équipements liée à la diminution de recettes (amortissements et ventes) :

	Fonctionnement		Investissement	
	Recette	Dépense	Recette	Dépense
Amortissements des biens et des subventions :				
Amortissements des biens	0.00	-64 211.18	-64 211.18	0.00
Amortissements des subventions	+2 675.00	0.00	0.00	+2 675.00
Ventes de matériels :				
Cessions	0.00	0.00	-31 319.09	0.00
Produits de gestion	-10 000.00	0.00	0.00	0.00
Reprises de provisions (1)	-56 886.18	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'équipement (2)	0.00	0.00	0.00	-98 205.27

A ce titre, il est proposé de compenser la baisse de l'autofinancement dégagé par une diminution :

- en fonctionnement, des reprises de provisions (1),
- en investissement, de l'enveloppe des véhicules de secours inscrite à la DM1, soit un solde de l'enveloppe à l'issue de cette DM de 156 778.40 euros (2).
- Reconstitution de la provision pour dépréciation (pour les créances irrécouvrables). Pour cela, il est proposé de diminuer les charges à caractère général (fluides), au vu de la projection des dépenses réelles en cette fin d'année.

	Fonctionnement	
	Recette	Dépense
Reprise de provisions pour dépréciation	+45 266.37	0.00
Provisions pour dépréciation	0.00	+157 044.85
Charges à caractère général	0.00	-111 778.48

- Recettes et dépenses diverses :

	Fonctionnement		Investissement	
	Recette	Dépense	Recette	Dépense
Mise à disposition d'un agent à l'ENSOSP :				
Atténuation de charges	+19 692.00	0.00	0.00	0.00
Frais de personnel	0.00	+19 692.00	0.00	0.00
Fonds de compensation du supplément familial :				
Atténuation de charges	-32 210.00	0.00	0.00	0.00
Masse salariale		-32 210.00	0.00	0.00
Prime forfaitaire exceptionnelle versée aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (voir rapport n°9) :				
Atténuation de charges	+80 000.00	0.00	0.00	0.00
Frais de personnel	0.00	+80 000.00	0.00	0.00
Renforts extra-départementaux pour les jeux olympiques, les feux de forêts en métropole et les violences urbaines en Nouvelle Calédonie :				
Atténuation de charges	+224 188.96	0.00	0.00	0.00
Frais de personnel et charges à caractère général	0.00	+224 188.96	0.00	0.00
Taxes sur les véhicules légers hors route (mécanisme d'exonération effectué à la source) :				
Participations	-150 000.00	0.00	0.00	0.00
Charges à caractère général	0.00	-150 000.00	0.00	0.00
Indemnités d'agents suite à des dépôts de plaintes :				
Produits de gestion	+5 000.00	0.00	0.00	0.00
Charges de gestion	0.00	+5 000.00	0.00	0.00
Pénalités perçues sur retards de livraisons :				
Produits de gestion	+1 528.07	0.00	0.00	0.00
Charges à caractère général	0.00	+1 528.07	0.00	0.00
Remboursements de sinistres pour les véhicules :				
Produits de gestion	+6 789.72	0.00	0.00	0.00
Charges à caractère général	0.00	+6 789.72	0.00	0.00
Révision de prix sur une facture 2023 :				
Aménagements des constructions	0.00	0.00	+41.90	0.00
Aménagements des constructions	0.00	0.00	0.00	+41.90
Subvention du fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (troubles musculosquelettiques) :				
Subvention	0.00	0.00	+11 250.00	0.00
Dépenses d'équipement	0.00	0.00	0.00	+11 250.00
Avances sur marchés de travaux de l'Etat-Major :				
	0.00	0.00	+60 665.22	0.00
	0.00	0.00	0.00	+60 665.22

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver au niveau des chapitres la décision modificative n°2 pour l'exercice 2024 arrêtée aux sommes suivantes :

	Fonctionnement		Investissement	
	Recette	Dépense	Recette	Dépense
Mouvements de crédits	+133 146.54	+133 146.54	-250 210.60	-250 210.60

**

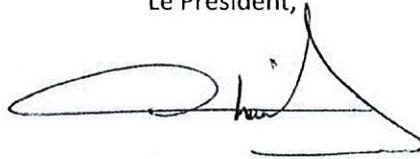
DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, approuve au niveau des chapitres la décision modificative n°2 pour l'exercice 2024 arrêtée aux sommes suivantes :

	Fonctionnement		Investissement	
	Recette	Dépense	Recette	Dépense
Mouvements de crédits	+133 146.54	+133 146.54	-250 210.60	-250 210.60

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20241211-CA11122024-4-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 décembre 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° CA11122024-4

OBJET : BUDGET 2025 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 décembre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 29 novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
<hr/>	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
<hr/>	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
<hr/>	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Laysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin		X	M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		X	
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2			
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire	X		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane		X	Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane			
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne		X	Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3			
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X				
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1	X		Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1			
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny			
Mme Cécile UTILE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers	X		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine			
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian			
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	6	8	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	3	1	3
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	6		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS			3

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise			
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers		X	M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		X	
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche			
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier			
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	4	1	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	4	4	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0	0

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X	
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards	X		Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1	1	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0	0

MEMBRES DE DROIT				ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie				X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet					X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental				X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP				X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT		
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK		
ASSISTAIENT A LA SEANCE					
Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental				X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint				X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien				X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources				X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions				X	
Lieutenant-Colonel Philippe MOUREAU, élève colonel				X	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances				X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la préparation d'un rapport relatif à l'évolution des ressources et des charges prévisibles, permettant au Département de fixer sa contribution, ainsi que la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires, avant le vote du budget primitif.

Ce rapport sur les orientations budgétaires 2025 permettra également de guider les administrateurs pour le choix des modalités de calcul des contributions communales et intercommunales ainsi que le montant de ces contributions avant le vote du budget primitif prévu le 12 février 2025.

LES INTENTIONS

Après un budget 2024 de transition, le projet de budget 2025 intègre les premiers enjeux du projet d'établissement validé le 10 avril 2024, comprenant les premières implications du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR).

Pour mémoire, le projet s'articule autour des trois axes permettant d'AGIR POUR :

- des missions plus efficaces et sécurisées,
- plus de sécurité de maîtrise et de sobriété,
- une croissance du collectif et des personnes.

Ainsi, les orientations exposées dans ce rapport permettent d'engager financièrement la transformation du SDIS et plus particulièrement en déclinant progressivement les nouveaux effets opérationnels du SDACR 2025-2029.

Sur le plan opérationnel, les premiers actes associés au SDACR vont principalement intéresser :

- L'amélioration de la robustesse du centre opérationnel (CTA CODIS) afin de lui permettre de jouer tous les rôles qui lui sont dévolus, dont la supervision et la coordination opérationnelles ;
- L'adaptation du centre d'incendie et de secours de La Féclaz en lien avec la saisonnalité de son activité touristique ;
- Le renforcement de la réponse aux feux de forêts classique par l'acquisition des derniers engins de type CCF (en lien avec le pacte capacitaire SDIS-Etat) pour constituer un groupe d'intervention supplémentaire ;
- L'acquisition des premiers équipements en vue d'initier une réponse face aux risques de noyade ;
- La consolidation de la réponse interdépartementale de recherche et de secours en décombres.

En ce qui concerne les autres transformations, une nouvelle orientation des efforts de financement est envisagée pour :

- Agir plus intensément en faveur du volontariat (en lien avec l'exécution du SDACR) ;
- Mieux protéger les sapeurs-pompiers exposés aux contextes de « grand froid » ;
- Prendre en compte les enjeux de cybersécurité ;
- Renforcer les équipes en activant les postes disponibles et jusqu'alors non utilisés en cohérence avec la nouvelle organisation ;
- Poursuivre le plan de modernisation du patrimoine immobilier.

Cette prévision pour l'exercice 2025 sera consolidée par la convention pluriannuelle avec le Département, en cours de finalisation, qui sera proposée au vote lors du conseil d'administration du 12 février 2025. Cette convention comprendra les ressources supplémentaires nécessaires pour faire du SDACR une réalité.

Pour plus de clarté, le rapport évoque un « **volume socle** » pour désigner les financements associés au contrat opérationnel historique bâti en 2015 et qui guidait les budgets antérieurs. Un « **volume SDACR** » est désormais identifié pour signifier les moyens économiques nouveaux destinés à la transformation opérationnelle.

LE CONTEXTE

L'évolution du contexte politique au cours de l'été 2024 plonge le SDIS ainsi que les collectivités locales soutenant son financement dans de hauts niveaux d'incertitudes. Au stade de la rédaction de ce rapport, la lisibilité des données liées à la préparation du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2025) ainsi que celle du projet de loi de finances conduisent le SDIS à envisager la préparation du budget 2025 dans un esprit de prudence.

Parmi les déterminants présentant un enjeu élevé, l'augmentation de 4% des cotisations « employeur » CNRACL, actuellement en débat, fait peser le risque d'une charge nouvelle de 781 k€. Compte tenu de la mise en tension des ressources de l'ensemble des collectivités impliquées dans le financement du SDIS, il est proposé de ne pas répercuter cette charge dans les différentes contributions appelées ou négociées, et d'adapter nos dépenses en conséquence.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

La prévision prend en considération un niveau de recette établi à 70.59 M€.

Au total, les recettes progresseraient de 2.34 M€, soit +3.43%, principalement au titre des contributions des collectivités locales et des recettes d'ordre.

Les contributions et les participations, y compris les différentes allocations et fonds se montent à 63.89 M€ et progressent de 3.38%. Leur progression est liée principalement aux contributions des collectivités locales.

A noter que, conformément à leurs échéanciers, la plupart des projets subventionnés sont arrivés à leur terme, ce qui entraîne une diminution de recettes d'environ 140 k€.

CONTRIBUTIONS DU BLOC COMMUNAL AU BUDGET GENERAL

Il sera proposé de faire évoluer les contributions des communes et EPCI à hauteur de 25.58 M€ (+0.50 M€) pour le financement du contrat opérationnel de 2015, c'est-à-dire le « volume socle ». Elles évolueraient de 2%, légèrement en-deçà de l'indice des prix à la consommation d'août 2024 fixé à 2.14% (ensemble ménages hors tabac).

CONTRIBUTIONS DU DEPARTEMENT AU BUDGET GENERAL

En tenant compte des apports destinés au financement du SDACR, la contribution envisagée par le Département se monterait à 37.28 M€ (+1.66 M€, soit 4.66%) selon la répartition suivante :

		2024	2025
Contribution	Financement « volume socle » (+2% à l'identique des communes et EPCI)	35 624 000.00	36 336 480.00
	Financement du « volume SDACR »	0.00	946 931.00
TOTAL		35 624 000.00	37 283 411.00

Les modalités de versement du « volume SDACR » sont en cours de discussion. A ce stade, il est envisagé d'accueillir une contribution de fonctionnement couvrant tous les besoins de fonctionnement et d'investissement hors opérations immobilières. Les crédits dédiés à financer des dépenses d'équipement (648 296 €) feront l'objet d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

AUTRES RECETTES PROPRES

Les **produits des services** sont estimés à 2.57 M€ et sont en légère diminution de 0.69% suite à leurs actualisations au vu de l'exécution 2024.

Les **autres recettes** de fonctionnement (remboursements de rémunérations, de sinistres...), à savoir 0.66 M€, sont également en légère baisse (-0.17%).

Les **reprises de provisions** sont reconduites à hauteur de l'exercice 2024, à savoir 0.90 M€.

Dans cette perspective, les **recettes d'ordre** représentent 2.57 M€ et augmenteraient de 12.45% (+284 K€). Comme pour l'exercice 2024, il est proposé de recourir à une neutralisation des amortissements plus importante afin de bénéficier d'une ressource de fonctionnement complémentaire mais qui, naturellement, viendrait modérer les capacités de la section d'investissement.

LES DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

La prévision prend en considération un niveau de dépenses établi à 71.06 M€.

Elles progressent de 2.81 M€, soit +4.12%, principalement au titre des frais de personnel. L'évolution du chapitre 012, largement pénalisée par les hypothèses du PLFSS 2025, nécessite une maîtrise absolue des charges à caractère général et de gestion courante.

Les charges à caractère général ne progresseront pas.

Il s'agit d'un objectif susceptible d'être atteint d'abord grâce à l'effort de tous en faveur des économies d'énergie.

Cet effort appelle une attention continue des personnes, il est attendu dans le quotidien en stimulant l'esprit de responsabilité.

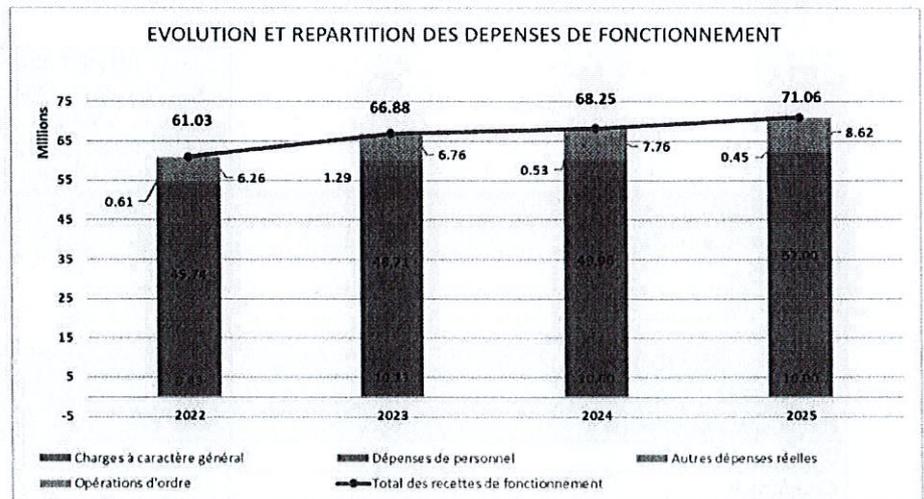
Cet effet peut être renforcé par une réduction d'au moins 9%, dès février 2025, des coûts de l'électricité telle qu'annoncée par la commission de régulation du prix de l'énergie (CRE) en septembre dernier.

Cette tendance peut être soutenue par des effets progressifs des travaux conduits par le SDIS en lien avec la recherche d'une sobriété énergétique.

Ce choix prend également en considération l'hypothèse du maintien des tarifs du carburant et des actions favorisant le co-voiturage, la réduction des déplacements, ainsi que des efforts de sobriété dans tous les champs possibles.

Enfin, la rationalisation progressive des formations spécialisées par la recherche d'une gestion mieux guidée, tout comme les actions orientées plus finement en fonction des objectifs du SDACR, sont au service d'une volonté de maîtrise des dépenses sans dégrader le contrat opérationnel.

A noter que des augmentations des assurances (nouveaux marchés), des coûts liés au maintien en condition opérationnelle des équipements et des logiciels sont pris en considération.



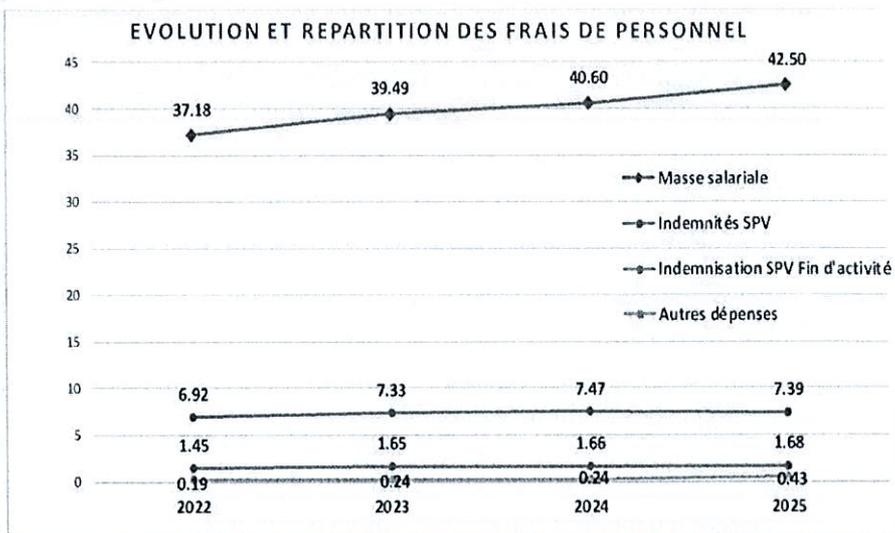
Enfin, les actions à mener pour la conduite du projet d'établissement dont les actions et événements en faveur de la dynamisation du volontariat, sont intégrées comme des dépenses nouvelles.

Les dépenses de personnel représentent 52 M€ et sont en hausse de 2.03 M€ (4.07%).

La masse salariale, concernant les seuls agents publics, est estimée à 42.5 M€ et représente 81.73% des frais de personnel (60.2% des dépenses de fonctionnement). Elle progresse de 4.69% (+1.90 M€) en tenant compte du glissement vieillesse technicité (+1.6%, soit 0.65 M€).

Elle intègre également les premiers recrutements liés au SDACR afin d'améliorer la robustesse du CTA CODIS (4 postes), ainsi que le renforcement de l'emploi au service de la nouvelle organisation, afin d'aider les équipes à réaliser nos transformations.

En complément de ces choix découlant directement du projet d'établissement, les très probables mesures liées au PLFSS 2025 prévoyant jusqu'à +4% d'augmentation des cotisations patronales de la CNRACL (+0.78 M€ estimés à ce jour) pénalisent significativement ce chapitre.



	BUDGET 2024 (au 31/12/2024)	PREVISION BUDGET 2025
	EMPLOIS PERMANENTS BUDGETAIRES (1)	EMPLOIS PERMANENTS BUDGETAIRES (1)
Filière SPP (a+b)	510.1	515.1
Filière SPP hors SSSM (a)	501	506
Catégorie A	55	54
Catégorie B	50	52
Catégorie C	396	400
Filière SPP SSSM (catégorie A) (b)	9.1	9.1
Filières PATS (c+d+e)	113.3	113.3
Filière administrative (c)	67.5	67.5
Catégorie A	13	13
Catégorie B	21	24
Catégorie C	33.5	30.5
Filière technique (d)	44.4	44.4
Catégorie A	8	8
Catégorie B	12	12
Catégorie C	24.4	24.4
Filière médico-sociale (e)	1.4	1.4
Catégorie A	1.4	1.4
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS (a+b+c+d+e)	623.4	628.4
	AUTRES EMPLOIS	
Apprenti	3	3
TOTAL AUTRES EMPLOIS	3	3

4 agents mis à disposition sont comptabilisés dans les effectifs (payés par le SDIS et remboursé par établissement d'accueil).
Les agents en détachement ne sont pas comptabilisés dans les effectifs car non payés).

(1) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi. La prévision d'évolution des effectifs intègre les 4 postes du CTA-CODIS, ainsi qu'1 poste pour le remplacement d'un agent mis à disposition.

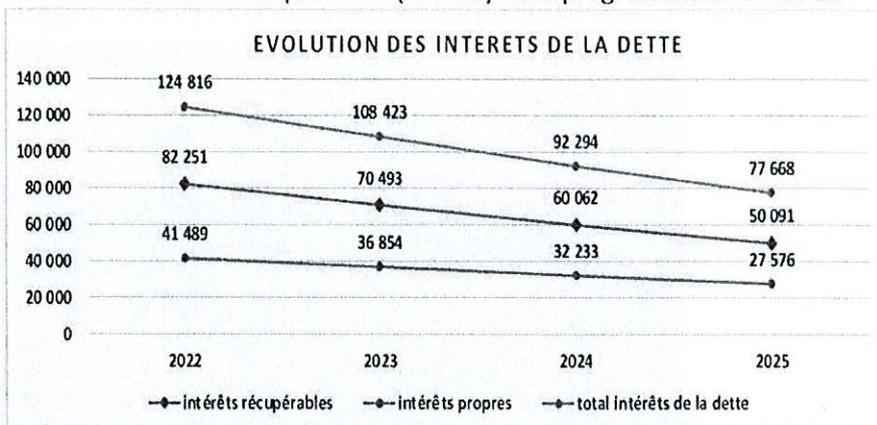
Les indemnités de sapeurs-pompiers volontaires sont évaluées à 7.39 M€, soit une légère diminution de 1.1% (-88 K€). Sans aucun impact négatif sur le développement du volontariat, cette baisse est liée à une harmonisation progressive des dispositifs d'indemnisation des activités, qui sera poursuivie sur l'année 2025.

Les indemnités de fin de service intéressant les SPV inactifs, sont ajustées à hauteur de 1.68 M€, soit +1.42%, afin de prendre en compte les nouveaux dossiers d'agents qui mettent fin à leur engagement.

Les autres charges de gestion courante et les charges exceptionnelles, pour un montant de 0.37 M€, diminuent de 15.03% avec la réimputation de la cotisation au CNAS au chapitre 012 (-140K€) mais progressent de 73 K€ au titre des augmentations mécaniques des dépenses informatiques en nuage, notamment pour le projet SIS santé et le système d'information des ressources humaines.

Les subventions aux associations partenaires du SDIS seront proposées à l'identique de 2024.

Les charges financières, calculées à hauteur de 78 K€, sont de nouveau en baisse de 15.85 % conformément aux contrats en cours, et du fait que le SDIS n'a pas eu recours à l'emprunt depuis plusieurs années. La durée de désendettement est limitée à moins d'un an. **La situation financière du SDIS est saine.**

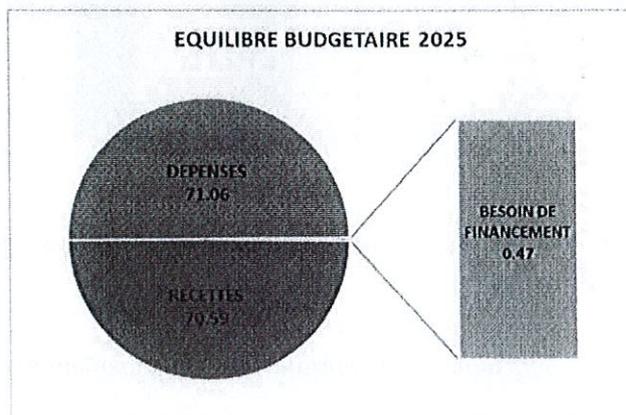


	Capital restant dû au 01/01/2025	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	ICNE de l'exercice précédent
		Capital	Charges d'intérêts		
Total dette propre (score Gissler1A)	2 669 485.90	336 064.33	31 184.82	18 048.61	21 657.26
Total dette récupérable (score Gissler1A)	2 129 911.94	370 768.70	50 948.43	4 064.12	4 921.22
Total	4 799 397.84	706 833.03	82 133.25	22 112.73	26 578.48

Les dépenses d'ordre représentent 8.62 M€ et sont en hausse de +11.05% (+857 K€), compte tenu de l'augmentation mécanique des dotations aux amortissements des biens (+208 K€) et de la nécessité d'effectuer un virement de crédits de la section de fonctionnement vers l'investissement pour acquérir les biens liés au SDACR (+649 K€), conformément aux modalités de financement du « volume SDACR » retenues avec le Département, à ce stade de nos échanges.

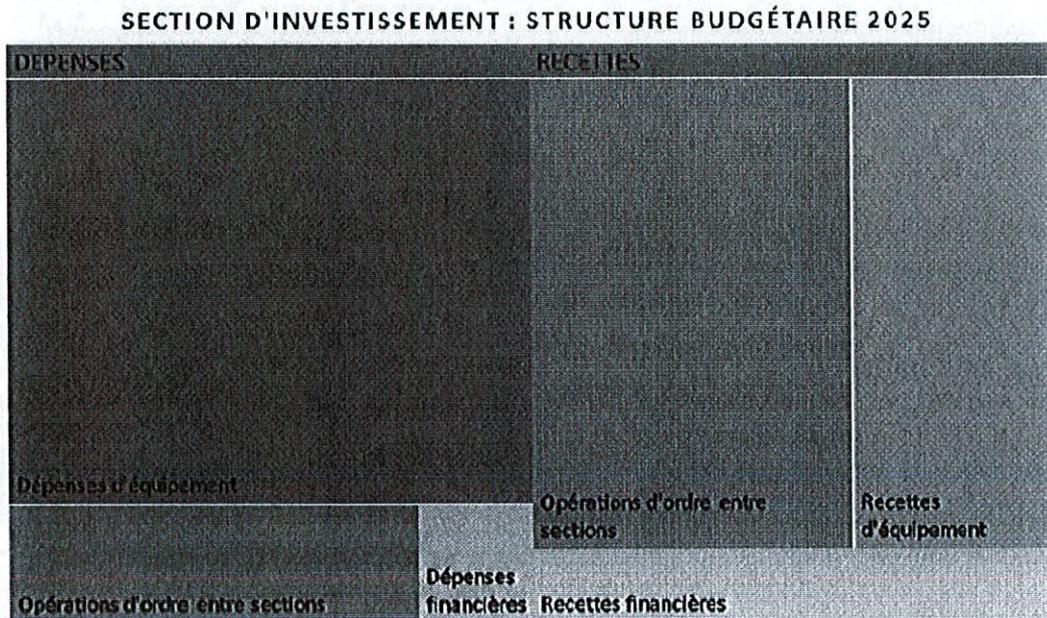
Au vu des orientations présentées, la section de fonctionnement présente à ce stade un besoin de financement à hauteur de 0.47 M€. Il pourrait être résorbé par la consolidation de dépenses, en particulier celles liées au PLFSS 2025. Dans le cas où les hypothèses pessimistes du PLFSS 2025 se réaliseraient, alors d'autres leviers devront être activés :

- L'ouverture éventuelle du processus lié à l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (processus toujours inactif) capable d'irriguer des recettes à hauteur d'environ 300 K€ ;
- La modération de l'emploi (hors champ opérationnel).



SECTION D'INVESTISSEMENT :

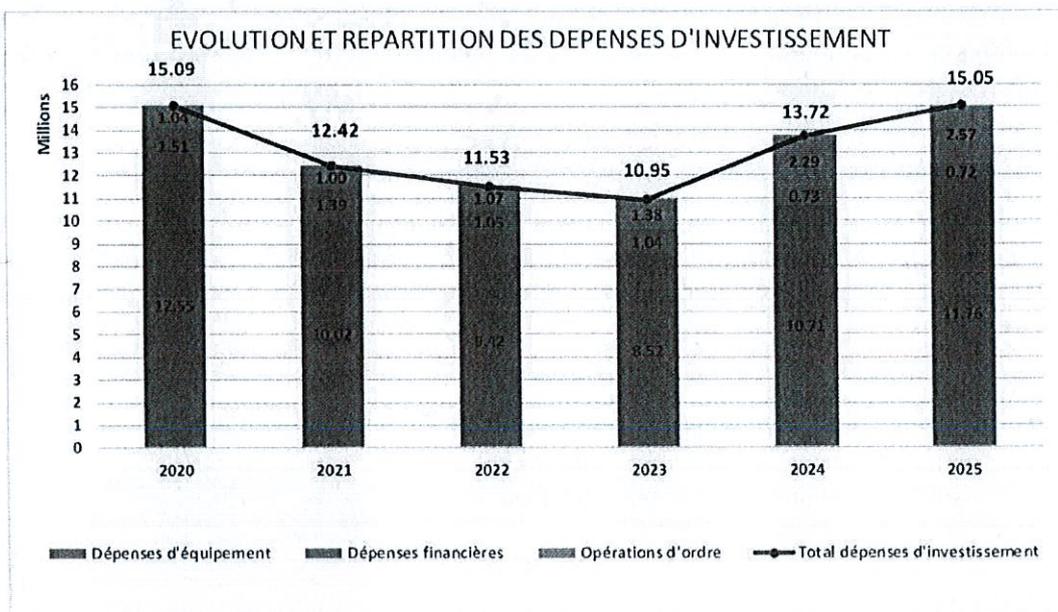
Les orientations 2025 conduisent à une section d'investissement à l'équilibre. Sans mobiliser de nouvel emprunt, et en prenant en compte un virement de la section de fonctionnement pour acquérir les nouveaux équipements liés au « volume SDACR » (0.65 M€), elles permettent de poursuivre et d'adapter les plans pluriannuels d'équipements (matériels, véhicules, systèmes d'information et de communication), les travaux dans les centres d'incendie et de secours et le plan pluriannuel d'investissement lié aux opérations immobilières.



LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

La prévision prend en considération un niveau de dépenses établi à 15.05 M€.

Les orientations pour 2025 conduisent à une évolution des dépenses d'investissement de +9.73%.



Les dépenses prévisionnelles d'équipement représentent 11.76 M€ et progressent de +9.89%.

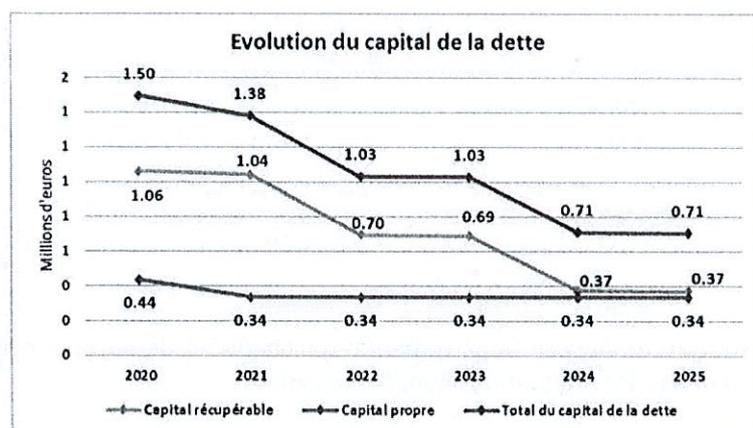
Les opérations immobilières, soit 4.97 M€ (+19.35%) permettent de financer les projets :

- d'Aix les Bains, de Saint Jean de Maurienne et des Arcs 1600, soit 4.87 M€,
- de La Féclaz, **au titre du SDACR**, dans un nouveau bâtiment mis à disposition par la mairie, soit 0.10 M€.

Les dépenses d'équipement « propres » sont estimées à 6.79 M€ (+3.85%). Elles permettent de renouveler les équipements actuels, d'acquérir ceux prévus dans le cadre du pacte capacitaire (0.62 M€), conformément au plan pluriannuel, et d'engager les acquisitions liées au SDACR à hauteur de 0.78 M€.

Comme ces dernières années, il faut noter que le renouvellement du matériel roulant prévu ne satisfait pas les besoins théoriques du plan pluriannuel, les engins associés aux missions de soutien étant écartés.

Les dépenses financières sont en très légère baisse et représentent 720 K€ (-10 K€). Elles comptabilisent principalement le remboursement du capital de la dette à hauteur de 710 K€.



Comme les années précédentes, le choix envisagé est d'adapter nos dépenses d'équipement « propres » par rapport aux ressources disponibles, pour ne pas recourir à l'emprunt et ainsi éviter d'alourdir les charges de fonctionnement (intérêts).

Les dépenses d'ordre proposées se montent donc à 2.57 M€ (+12.45%, soit +284 K€) comme évoqué précédemment avec les recettes d'ordre de fonctionnement.

LES RECETTES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT

La prévision prend en considération un niveau de recettes établi à 15.05 M€.

Sans avoir recours à l'emprunt, mais avec un virement de la section de fonctionnement pour acquérir les équipements du SDACR, les recettes permettraient de couvrir les dépenses.

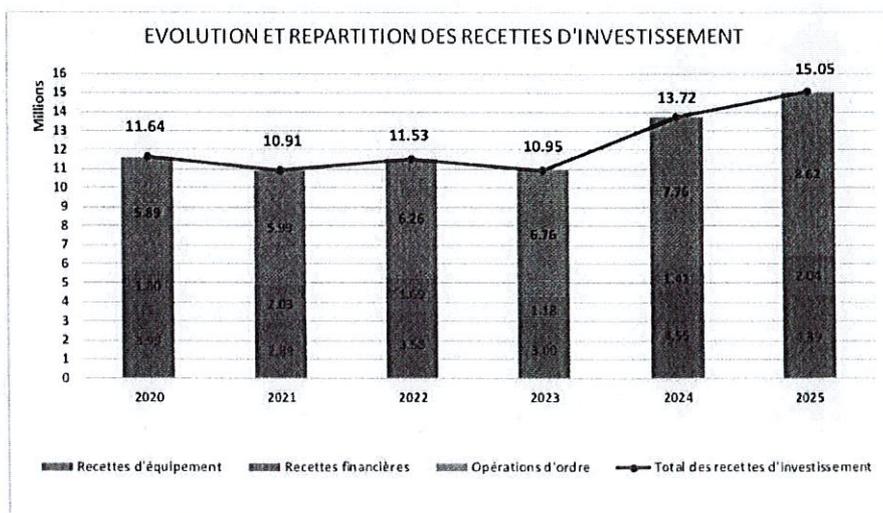
Les recettes d'équipement baissent de 3.38%, pour un montant de 4.39 M€.

Cette diminution est liée à la baisse de 300 K€ de la subvention du Département pour les projets immobiliers gérés par le SDIS.

Elle est également à mettre en lien avec l'effort du Département assurant la maîtrise d'ouvrage du CIS Albertville.

Comme pour la section de fonctionnement, les recettes des projets subventionnées sont en diminution (-250 K€). Toutefois, cette baisse est compensée en partie par le

financement du pacte capacitaire (+61 K€) et par le premier versement de 100 K€ de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers pour sa participation, en tant qu'utilisateur, aux travaux d'amélioration de l'état-major.



Les recettes financières représentent 2.04 M€ et sont en augmentation de 44.70% principalement au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) de l'opération d'Aix les Bains, et ce malgré une baisse prévue du taux de FCTVA en 2025 selon une hypothèse du PLF 2025.

Les recettes d'ordre sont évaluées à 8.62 M€, comme évoqué pour les dépenses de fonctionnement.

Ces orientations sont préparées dans un contexte politique générant de l'incertitude. Dans cette perspective, les prévisions sont marquées par la prudence. Malgré cette approche, un besoin de financement de 470 K€ reste à combler en section de fonctionnement. Il est probable que les données relatives aux dépenses de fonctionnement soient stabilisées d'ici le vote du budget primitif, lequel sera alors adapté en conséquence.

Ces éléments sont établis pour ouvrir le débat de l'assemblée délibérante quant à l'évolution, à court terme, de l'établissement public.

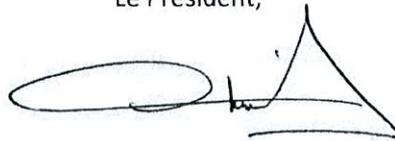
**

DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires 2025.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20241211-CA11122024-5-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 11 décembre 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° CA11122024-5

OBJET : BUDGET 2025 ; CONTRIBUTIONS 2025 DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 décembre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 29 novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin		X	M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		X	
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2			
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire	X		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane		X	Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane			
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne		X	Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3			
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X				
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1	X		Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1			
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny			
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers	X		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine			
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian			
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	6	8	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	3	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	6		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	3		3

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise			
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers		X	M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		X	
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche			
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier			
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	4	1	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	4		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS			0

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X	
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards	X		Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS			0

MEMBRES DE DROIT						ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie						X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet							X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE							
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental						X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA							X
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP						X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES		
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL				
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT				
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO				
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK				
ASSISTAIENT A LA SEANCE						ETAIENT PRESENTS	
Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental						X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint						X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien						X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources						X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions						X	
Lieutenant-Colonel Philippe MOUREAU, élève colonel						X	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction						X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances						X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction						X	

N°CA1122024-5 – BUDGET 2025 : CONTRIBUTIONS 2025 DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

Pour les Services d'Incendie et de Secours, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit dans ses articles L.1424-35 et R1424-32 qu'au 1er janvier de l'année N les modalités de calcul et de répartition des contributions communales et intercommunales doivent être votées et le montant prévisionnel de ces contributions doit être notifié aux maires et présidents des EPCI.

Aussi et compte tenu du rapport sur les orientations budgétaires 2025, les modalités de calcul et de répartition proposées pour les contributions 2025 des communes et EPCI se basent sur :

- 1- Une augmentation de base limitée à 2%, sachant que l'indice des prix à la consommation, ensemble hors tabac, d'août 2024 représente 2.14% (source INSEE - publication du 14/09/2023),
- 2- L'imputation directe aux deux communes concernées des sommes liées aux projets immobiliers des communes n'ayant pas souhaité signer les conventions de financement,
- 3- La répartition du « reliquat » de l'augmentation 2025 (augmentation globale moins imputation directe) uniformément sur l'ensemble des communes afin de préserver les équilibres antérieurs.

Mesure complémentaire relative aux contributions :

Collectivités hors communes de moins de 10 000 habitants :

Diminution de la contribution d'une collectivité lorsque l'un de ses agents sapeur-pompier volontaire est en arrêt de travail au titre du SDIS, suite à un accident en service commandé.

Cette réduction interviendrait après 15 jours d'absence de l'agent à son travail (carence) et serait basée sur le coût de son salaire perçu pendant le reste de sa période d'arrêt, déduction faite des remboursements que la collectivité pourrait percevoir (assurances, ...) :

Coût salarial de référence journalier (basé sur le salaire perçu pendant la période d'arrêt) :

salaire brut mensuel (hors avantages en nature)

-

Indemnités et primes liées à l'activité antérieure à la date d'arrêt de l'agent

+

cotisations patronales

/

30 jours

Formule à appliquer :

$[(\text{Nombre de jours d'arrêt} - 15 \text{ jours}) \times (\text{Coût salarial de référence journalier})] - \text{remboursements perçus}$

Pour information (pas de délibération) : pour les communes de moins de 10 000 habitants, application de l'article 33 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels (loi Matras).

A ce jour, aucun sapeur-pompier volontaire employé par une collectivité n'a eu d'arrêt de travail suite à un accident en service commandé, ce qui rend cette mesure difficilement chiffrable.

CONTRIBUTEUR	CONTRIBUTION 2025	PART FORFAITAIRE 2025	PART IMMOBILIERE 2025	CONTRIBUTION 2024	PART FORFAITAIRE 2024	PART IMMOBILIERE 2024
AIME LA PLAGNE	303 130.39	303 130.39	0.00	297 186.58	297 186.58	0.00
ALLUES	701 957.76	701 957.76	0.00	688 193.68	688 193.68	0.00
APREMONT	28 629.51	28 629.51	0.00	28 068.14	28 068.14	0.00
ARBIN	32 925.04	32 925.04	0.00	32 279.44	32 279.44	0.00
ARVILLARD	25 719.40	25 719.40	0.00	25 215.09	25 215.09	0.00
BAUCHE	7 805.84	7 805.84	0.00	7 652.78	7 652.78	0.00
BETTON-BETTONET	7 074.09	7 074.09	0.00	6 935.38	6 935.38	0.00
BOURGET-EN-HUILE	5 671.44	5 671.44	0.00	5 560.23	5 560.23	0.00
BOURGNEUF	15 753.27	15 753.27	0.00	15 444.38	15 444.38	0.00
BOURG-SAINT-MAURICE	914 491.62	914 491.62	0.00	896 560.15	896 560.15	0.00
BOZEL	100 934.92	100 934.92	0.00	98 955.77	98 955.77	0.00
BRIDES-LES-BAINS	87 854.19	87 854.19	0.00	86 131.53	86 131.53	0.00
CHAMBRE	37 051.93	37 051.93	0.00	36 325.41	36 325.41	0.00
CHAMOUSSET	17 542.39	17 542.39	0.00	17 198.42	17 198.42	0.00
CHAMOUX-SUR-GELON	22 746.74	22 746.74	0.00	22 300.72	22 300.72	0.00
CHAMPAGNY-EN-VANOISE	57 431.05	57 431.05	0.00	56 304.93	56 304.93	0.00
CHAMP-LAURENT	1 677.04	1 677.04	0.00	1 644.16	1 644.16	0.00
CHAPELLE	12 044.36	12 044.36	0.00	11 808.19	11 808.19	0.00
CHAPELLE-BLANCHE	14 392.04	14 392.04	0.00	14 109.84	14 109.84	0.00
CHAPELLES	13 294.35	13 294.35	0.00	13 033.67	13 033.67	0.00
CHATEAUNEUF	26 826.31	26 826.31	0.00	26 300.30	26 300.30	0.00
CHAVANNE	16 773.95	16 773.95	0.00	16 445.04	16 445.04	0.00
CHAVANNES-EN-MAURIENNE	8 507.18	8 507.18	0.00	8 340.37	8 340.37	0.00
CHIGNIN	34 506.27	34 506.27	0.00	33 829.67	33 829.67	0.00
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	30 068.51	30 068.51	0.00	29 478.92	29 478.92	0.00
CORBEL	4 939.63	4 939.63	0.00	4 842.77	4 842.77	0.00
COURCHEVEL	875 399.68	875 399.68	0.00	858 234.73	858 234.73	0.00
CROIX-DE-LA-ROCHETTE	6 037.35	6 037.35	0.00	5 918.97	5 918.97	0.00
CRUET	31 467.35	31 467.35	0.00	30 850.33	30 850.33	0.00
DETRIER	10 916.37	10 916.37	0.00	10 702.32	10 702.32	0.00
ECHELLES	56 946.66	56 946.66	0.00	55 830.04	55 830.04	0.00
ENTREMONT-LE-VIEUX	22 228.40	22 228.40	0.00	21 792.54	21 792.54	0.00
EPIERRE	23 438.72	23 438.72	0.00	22 979.13	22 979.13	0.00

CONTRIBUTEUR	CONTRIBUTION 2025	PART FORFAITAIRE 2025	PART IMMOBILIERE 2025	CONTRIBUTION 2024	PART FORFAITAIRE 2024	PART IMMOBILIERE 2024
FEISSONS-SUR-SALINS	6 128.82	6 128.82	0.00	6 008.65	6 008.65	0.00
FRETERIVE	14 239.58	14 239.58	0.00	13 960.37	13 960.37	0.00
HAUTECOUR	11 495.34	11 495.34	0.00	11 269.94	11 269.94	0.00
HAUTEVILLE	7 683.89	7 683.89	0.00	7 533.22	7 533.22	0.00
LA PLAGNE TARENTOISE	689 840.56	689 840.56	0.00	676 314.08	676 314.08	0.00
LAISSAUD	16 434.97	16 434.97	0.00	16 112.71	16 112.71	0.00
LANDRY	63 866.66	63 866.66	0.00	62 614.35	62 614.35	0.00
LES BELLEVILLE	1 007 793.76	1 007 793.76	0.00	988 032.81	988 032.81	0.00
MOLLETES	17 471.69	17 471.69	0.00	17 129.10	17 129.10	0.00
MONTAGNY	22 746.74	22 746.74	0.00	22 300.72	22 300.72	0.00
MONTENDRY	1 341.63	1 341.63	0.00	1 315.32	1 315.32	0.00
MONTMELIAN	183 300.40	183 300.40	0.00	179 706.22	179 706.22	0.00
MONTVALEZAN	91 326.23	91 326.23	0.00	89 535.49	89 535.49	0.00
MOUTIERS	311 266.95	311 266.95	0.00	305 163.59	305 163.59	0.00
MYANS	23 996.94	23 996.94	0.00	23 526.40	23 526.40	0.00
NOTRE-DAME-DU-CRUET	5 701.90	5 701.90	0.00	5 590.10	5 590.10	0.00
NOTRE-DAME-DU-PRE	13 233.36	13 233.36	0.00	12 973.88	12 973.88	0.00
PEISEY-NANCROIX	65 850.08	65 850.08	0.00	64 558.88	64 558.88	0.00
PLANAISE	11 342.88	11 342.88	0.00	11 120.47	11 120.47	0.00
PLANAY	23 713.09	23 713.09	0.00	23 248.12	23 248.12	0.00
PONTET	5 884.91	5 884.91	0.00	5 769.52	5 769.52	0.00
PORTE-DE-SAVOIE	104 968.88	104 968.88	0.00	102 910.64	102 910.64	0.00
PRALOGNAN-LA-VANOISE	71 356.04	71 356.04	0.00	69 956.88	69 956.88	0.00
PRESLE	14 392.04	14 392.04	0.00	14 109.84	14 109.84	0.00
ROTHERENS	6 189.78	6 189.78	0.00	6 068.41	6 068.41	0.00
SAINTE-FRANÇOIS LONGCHAMP	67 365.70	67 365.70	0.00	66 044.78	66 044.78	0.00
SAINTE-ALBAN-DES-VILLARDS	9 035.65	9 035.65	0.00	8 858.48	8 858.48	0.00
SAINTE-AVRE	23 344.75	23 344.75	0.00	22 887.00	22 887.00	0.00
SAINTE-CRISTOPHE	14 727.47	14 727.47	0.00	14 438.69	14 438.69	0.00
SAINTE-COLOMBAN-DES-VILLARDS	26 659.26	26 659.26	0.00	26 136.52	26 136.52	0.00
SAINTE-FOY-TARENTOISE	56 241.44	56 241.44	0.00	55 138.65	55 138.65	0.00
SAINTE-HELENE-DU-LAC	27 900.36	27 900.36	0.00	27 353.29	27 353.29	0.00
SAINTE-MARIE-DE-CUINES	19 273.10	19 273.10	0.00	18 895.19	18 895.19	0.00

CONTRIBUTEUR	CONTRIBUTION 2025	PART FORFAITAIRE 2025	PART IMMOBILIERE 2025	CONTRIBUTION 2024	PART FORFAITAIRE 2024	PART IMMOBILIERE 2024
SAINTE-ETIENNE-DE-CUINES	60 296.46	60 296.46	0.00	59 114.16	59 114.16	0.00
SAINTE-FRANC	5 884.91	5 884.91	0.00	5 769.52	5 769.52	0.00
SAINTE-JEAN-DE-COUZ	7 165.55	7 165.55	0.00	7 025.05	7 025.05	0.00
SAINTE-JEAN-DE-LA-PORTE	29 241.47	29 241.47	0.00	28 668.10	28 668.10	0.00
SAINTE-MARCEL	66 775.41	66 775.41	0.00	65 466.07	65 466.07	0.00
SAINTE-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE	23 536.78	23 536.78	0.00	23 075.27	23 075.27	0.00
SAINTE-PIERRE-D'ALBIGNY	105 951.50	105 951.50	0.00	103 873.99	103 873.99	0.00
SAINTE-PIERRE-DE-GENEBROZ	8 598.64	8 598.64	0.00	8 430.04	8 430.04	0.00
SAINTE-PIERRE-D'ENTREMONT	17 776.61	17 776.61	0.00	17 428.04	17 428.04	0.00
SAINTE-PIERRE-DE-SOUCY	11 190.40	11 190.40	0.00	10 970.98	10 970.98	0.00
SAINTE-REMY-DE-MAURIENNE	42 403.78	42 403.78	0.00	41 572.32	41 572.32	0.00
SAINTE-THIBAUD-DE-COUZ	23 051.66	23 051.66	0.00	22 599.66	22 599.66	0.00
SALINS FONTAINE	51 481.18	51 481.18	0.00	50 471.73	50 471.73	0.00
SEEZ	97 320.65	97 320.65	0.00	95 412.37	95 412.37	0.00
TABLE	10 519.64	10 519.64	0.00	10 313.37	10 313.37	0.00
TIGNES	699 586.89	699 586.89	0.00	685 869.30	685 869.30	0.00
TRINITE	7 500.94	7 500.94	0.00	7 353.86	7 353.86	0.00
VAL-D'ISERE	639 586.59	639 586.59	0.00	627 045.49	627 045.49	0.00
VALGELON-LA-ROCHETTE	187 948.21	187 948.21	0.00	184 262.90	184 262.90	0.00
VERNEIL	2 744.25	2 744.25	0.00	2 690.44	2 690.44	0.00
VILLARD-D'HERY	5 976.33	5 976.33	0.00	5 859.15	5 859.15	0.00
VILLARD-LEGER	12 684.52	12 684.52	0.00	12 435.80	12 435.80	0.00
VILLARD-SALLET	7 378.98	7 378.98	0.00	7 234.29	7 234.29	0.00
VILLAROGER	42 661.19	42 661.19	0.00	41 824.68	41 824.68	0.00
VILLAROUX	6 525.20	6 525.20	0.00	6 397.25	6 397.25	0.00
GRAND CHAMBERY	6 405 947.19	6 405 947.19	0.00	6 280 338.48	6 280 338.48	0.00
GRAND LAC-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	3 356 551.90	3 356 551.90	0.00	3 290 736.19	3 290 736.19	0.00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE	2 949 568.42	2 949 189.46	378.96	2 891 740.33	2 891 361.37	378.96
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	1 471 997.55	1 471 997.55	0.00	1 443 134.41	1 443 134.41	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE	235 760.70	235 760.70	0.00	231 137.87	231 137.87	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AIGUEBLANCHE	740 483.99	740 483.99	0.00	725 964.48	725 964.48	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE	166 706.64	166 706.64	0.00	163 437.84	163 437.84	0.00

CONTRIBUTEUR	CONTRIBUTION 2025	PART FORFAITAIRE 2025	PART IMMOBILIERE 2025	CONTRIBUTION 2024	PART FORFAITAIRE 2024	PART IMMOBILIERE 2024
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL GUIERS	411 214.60	411 214.60	0.00	403 151.45	403 151.45	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE	528 147.41	528 147.41	0.00	517 791.44	517 791.44	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIENNE GALIBIER	370 149.48	370 149.48	0.00	362 891.55	362 891.55	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE	182 243.59	182 243.59	0.00	178 670.13	178 670.13	0.00
TOTAL GENERAL	25 584 857.81	25 584 478.85	378.96	25 083 193.93	25 082 814.97	378.96

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter les modalités de calcul et de répartition des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale présentées.

**

DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter l'évolution des contributions des communes et EPCI comme suit pour l'année 2025 (voir tableaux ci-après) :
 - 1- Augmentation de base limitée à 2%,
 - 2- Imputation directe aux deux communes concernées des sommes liées aux projets immobiliers des communes n'ayant pas souhaité signer les conventions de financement,
 - 3- Répartition du « reliquat » de l'augmentation 2025 (augmentation globale moins imputation directe) uniformément sur l'ensemble des communes afin de préserver les équilibres antérieurs.
- d'appliquer la mesure complémentaire relative aux contributions des collectivités (hors communes de moins de 10 000 habitants) :
Diminution de la contribution d'une collectivité lorsque l'un de ses agents sapeur-pompier volontaire est en arrêt de travail au titre du SDIS, suite à un accident en service commandé.

Cette réduction interviendrait après 15 jours d'absence de l'agent à son travail (carence) et serait basée sur le coût de son salaire perçu pendant le reste de sa période d'arrêt, déduction faite des remboursements que la collectivité pourrait percevoir (assurances, ...) :

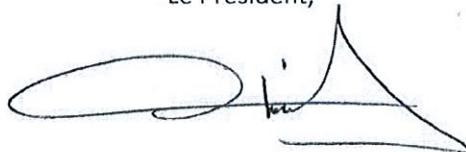
Coût salarial de référence journalier (basé sur le salaire perçu pendant la période d'arrêt) :
salaire brut mensuel (hors avantages en nature)

$$\begin{array}{r} - \\ \text{Indemnités et primes liées à l'activité antérieure à la date d'arrêt de l'agent} \\ + \\ \text{cotisations patronales} \\ / \\ 30 \text{ jours} \end{array}$$

Formule à appliquer :

[(Nombre de jours d'arrêt - 15 jours) X (Coût salarial de référence journalier)] - remboursements perçus

Le Président,



André POINTET

CONTRIBUTEUR	CONTRIBUTION 2025	PART FORFAITAIRE 2025	PART IMMOBILIERE 2025	CONTRIBUTION 2024	PART FORFAITAIRE 2024	PART IMMOBILIERE 2024
AIME LA PLAGNE	303 130.39	303 130.39	0.00	297 186.58	297 186.58	0.00
ALLUES	701 957.76	701 957.76	0.00	688 193.68	688 193.68	0.00
APREMONT	28 629.51	28 629.51	0.00	28 068.14	28 068.14	0.00
ARBIN	32 925.04	32 925.04	0.00	32 279.44	32 279.44	0.00
ARVILLARD	25 719.40	25 719.40	0.00	25 215.09	25 215.09	0.00
BAUCHE	7 805.84	7 805.84	0.00	7 652.78	7 652.78	0.00
BETTON-BETTONET	7 074.09	7 074.09	0.00	6 935.38	6 935.38	0.00
BOURGET-EN-HUILE	5 671.44	5 671.44	0.00	5 560.23	5 560.23	0.00
BOURGNEUF	15 753.27	15 753.27	0.00	15 444.38	15 444.38	0.00
BOURG-SAINT-MAURICE	914 491.62	914 491.62	0.00	896 560.15	896 560.15	0.00
BOZEL	100 934.92	100 934.92	0.00	98 955.77	98 955.77	0.00
BRIDES-LES-BAINS	87 854.19	87 854.19	0.00	86 131.53	86 131.53	0.00
CHAMBRE	37 051.93	37 051.93	0.00	36 325.41	36 325.41	0.00
CHAMOUSSET	17 542.39	17 542.39	0.00	17 198.42	17 198.42	0.00
CHAMOUX-SUR-GELON	22 746.74	22 746.74	0.00	22 300.72	22 300.72	0.00
CHAMPAGNY-EN-VANOISE	57 431.05	57 431.05	0.00	56 304.93	56 304.93	0.00
CHAMP-LAURENT	1 677.04	1 677.04	0.00	1 644.16	1 644.16	0.00
CHAPELLE	12 044.36	12 044.36	0.00	11 808.19	11 808.19	0.00
CHAPELLE-BLANCHE	14 392.04	14 392.04	0.00	14 109.84	14 109.84	0.00
CHAPELLES	13 294.35	13 294.35	0.00	13 033.67	13 033.67	0.00
CHATEAUNEUF	26 826.31	26 826.31	0.00	26 300.30	26 300.30	0.00
CHAVANNE	16 773.95	16 773.95	0.00	16 445.04	16 445.04	0.00
CHAVANNES-EN-MAURIE	8 507.18	8 507.18	0.00	8 340.37	8 340.37	0.00
CHIGNIN	34 506.27	34 506.27	0.00	33 829.67	33 829.67	0.00
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GA	30 068.51	30 068.51	0.00	29 478.92	29 478.92	0.00
CORBEL	4 939.63	4 939.63	0.00	4 842.77	4 842.77	0.00
COURCHEVEL	875 399.68	875 399.68	0.00	858 234.73	858 234.73	0.00
CROIX-DE-LA-ROCHETTE	6 037.35	6 037.35	0.00	5 918.97	5 918.97	0.00
CRUET	31 467.35	31 467.35	0.00	30 850.33	30 850.33	0.00
DETRIER	10 916.37	10 916.37	0.00	10 702.32	10 702.32	0.00
ECHELLES	56 946.66	56 946.66	0.00	55 830.04	55 830.04	0.00
ENTREMONT-LE-VIEUX	22 228.40	22 228.40	0.00	21 792.54	21 792.54	0.00
EPIERRE	23 438.72	23 438.72	0.00	22 979.13	22 979.13	0.00

CONTRIBUTEUR	CONTRIBUTION 2025	PART FORFAITAIRE 2025	PART IMMOBILIERE 2025	CONTRIBUTION 2024	PART FORFAITAIRE 2024	PART IMMOBILIERE 2024
FEISSONS-SUR-SALINS	6 128.82	6 128.82	0.00	6 008.65	6 008.65	0.00
FREREIVE	14 239.58	14 239.58	0.00	13 960.37	13 960.37	0.00
HAUTECOUR	11 495.34	11 495.34	0.00	11 269.94	11 269.94	0.00
HAUTEVILLE	7 683.89	7 683.89	0.00	7 533.22	7 533.22	0.00
LA PLAGNE TARENTAISE	689 840.56	689 840.56	0.00	676 314.08	676 314.08	0.00
LAISSAUD	16 434.97	16 434.97	0.00	16 112.71	16 112.71	0.00
LANDRY	63 866.66	63 866.66	0.00	62 614.35	62 614.35	0.00
LES BELLEVILLE	1 007 793.76	1 007 793.76	0.00	988 032.81	988 032.81	0.00
MOLLETES	17 471.69	17 471.69	0.00	17 129.10	17 129.10	0.00
MONTAGNY	22 746.74	22 746.74	0.00	22 300.72	22 300.72	0.00
MONTENDRY	1 341.63	1 341.63	0.00	1 315.32	1 315.32	0.00
MONTMELIAN	183 300.40	183 300.40	0.00	179 706.22	179 706.22	0.00
MONTVALEZAN	91 326.23	91 326.23	0.00	89 535.49	89 535.49	0.00
MOUTIERS	311 266.95	311 266.95	0.00	305 163.59	305 163.59	0.00
MYANS	23 996.94	23 996.94	0.00	23 526.40	23 526.40	0.00
NOTRE-DAME-DU-CRUJET	5 701.90	5 701.90	0.00	5 590.10	5 590.10	0.00
NOTRE-DAME-DU-PRE	13 233.36	13 233.36	0.00	12 973.88	12 973.88	0.00
PEISEY-NANCROIX	65 850.08	65 850.08	0.00	64 558.88	64 558.88	0.00
PLANAISE	11 342.88	11 342.88	0.00	11 120.47	11 120.47	0.00
PLANAY	23 713.09	23 713.09	0.00	23 248.12	23 248.12	0.00
PONTET	5 884.91	5 884.91	0.00	5 769.52	5 769.52	0.00
PORTE-DE-SAVOIE	104 968.88	104 968.88	0.00	102 910.64	102 910.64	0.00
PRALOGNAN-LA-VANOISE	71 356.04	71 356.04	0.00	69 956.88	69 956.88	0.00
PRESLE	14 392.04	14 392.04	0.00	14 109.84	14 109.84	0.00
ROTHERENS	6 189.78	6 189.78	0.00	6 068.41	6 068.41	0.00
SAINT FRANÇOIS LONGCHAMP	67 365.70	67 365.70	0.00	66 044.78	66 044.78	0.00
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS	9 035.65	9 035.65	0.00	8 858.48	8 858.48	0.00
SAINT-AVRE	23 344.75	23 344.75	0.00	22 887.00	22 887.00	0.00
SAINT-CHRISTOPHE	14 727.47	14 727.47	0.00	14 438.69	14 438.69	0.00
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS	26 659.26	26 659.26	0.00	26 136.52	26 136.52	0.00
SAINTE-FOY-TARENTAISE	56 241.44	56 241.44	0.00	55 138.65	55 138.65	0.00
SAINTE-HELENE-DU-LAC	27 900.36	27 900.36	0.00	27 353.29	27 353.29	0.00
SAINTE-MARIE-DE-CUINES	19 273.10	19 273.10	0.00	18 895.19	18 895.19	0.00

CONTRIBUTEUR	CONTRIBUTION 2025	PART FORFAITAIRE 2025	PART IMMOBILIERE 2025	CONTRIBUTION 2024	PART FORFAITAIRE 2024	PART IMMOBILIERE 2024
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	60 296.46	60 296.46	0.00	59 114.16	59 114.16	0.00
SAINT-FRANC	5 884.91	5 884.91	0.00	5 769.52	5 769.52	0.00
SAINT-JEAN-DE-COUZ	7 165.55	7 165.55	0.00	7 025.05	7 025.05	0.00
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	29 241.47	29 241.47	0.00	28 668.10	28 668.10	0.00
SAINT-MARCEL	66 775.41	66 775.41	0.00	65 466.07	65 466.07	0.00
SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE	23 536.78	23 536.78	0.00	23 075.27	23 075.27	0.00
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	105 951.50	105 951.50	0.00	103 873.99	103 873.99	0.00
SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ	8 598.64	8 598.64	0.00	8 430.04	8 430.04	0.00
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	17 776.61	17 776.61	0.00	17 428.04	17 428.04	0.00
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	11 190.40	11 190.40	0.00	10 970.98	10 970.98	0.00
SAINT-REMY-DE-MAURIENNE	42 403.78	42 403.78	0.00	41 572.32	41 572.32	0.00
SAINT-THIBAUD-DE-COUZ	23 051.66	23 051.66	0.00	22 599.66	22 599.66	0.00
SALINS FONTAINE	51 481.18	51 481.18	0.00	50 471.73	50 471.73	0.00
SEEZ	97 320.65	97 320.65	0.00	95 412.37	95 412.37	0.00
TABLE	10 519.64	10 519.64	0.00	10 313.37	10 313.37	0.00
TIGNES	699 586.89	699 586.89	0.00	685 869.30	685 869.30	0.00
TRINITE	7 500.94	7 500.94	0.00	7 353.86	7 353.86	0.00
VAL-D'ISERE	639 586.59	639 586.59	0.00	627 045.49	627 045.49	0.00
VALGELON-LA-ROCHETTE	187 948.21	187 948.21	0.00	184 262.90	184 262.90	0.00
VERNEIL	2 744.25	2 744.25	0.00	2 690.44	2 690.44	0.00
VILLARD-D'HERY	5 976.33	5 976.33	0.00	5 859.15	5 859.15	0.00
VILLARD-LEGER	12 684.52	12 684.52	0.00	12 435.80	12 435.80	0.00
VILLARD-SALLET	7 378.98	7 378.98	0.00	7 234.29	7 234.29	0.00
VILLAROGER	42 661.19	42 661.19	0.00	41 824.68	41 824.68	0.00
VILLAROUX	6 525.20	6 525.20	0.00	6 397.25	6 397.25	0.00
GRAND CHAMBERY	6 405 947.19	6 405 947.19	0.00	6 280 338.48	6 280 338.48	0.00
GRAND LAC-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	3 356 551.90	3 356 551.90	0.00	3 290 736.19	3 290 736.19	0.00
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE	2 949 568.42	2 949 189.46	378.96	2 891 740.33	2 891 361.37	378.96
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	1 471 997.55	1 471 997.55	0.00	1 443 134.41	1 443 134.41	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE YENNE	235 760.70	235 760.70	0.00	231 137.87	231 137.87	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AIGUEBLANCHE	740 483.99	740 483.99	0.00	725 964.48	725 964.48	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE	166 706.64	166 706.64	0.00	163 437.84	163 437.84	0.00

CONTRIBUTEUR	CONTRIBUTION 2025	PART FORFAITAIRE 2025	PART IMMOBILIERE 2025	CONTRIBUTION 2024	PART FORFAITAIRE 2024	PART IMMOBILIERE 2024
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL GUIERS	411 214.60	411 214.60	0.00	403 151.45	403 151.45	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIEENNE VANOISE	528 147.41	528 147.41	0.00	517 791.44	517 791.44	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIEENNE GALIBIER	370 149.48	370 149.48	0.00	362 891.55	362 891.55	0.00
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIEENNE	182 243.59	182 243.59	0.00	178 670.13	178 670.13	0.00
TOTAL GENERAL	25 584 857.81	25 584 478.85	378.96	25 083 193.93	25 082 814.97	378.96



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20241211-CA11122024-6-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 décembre 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° CA11122024-6

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS EN L'ABSENCE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 décembre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 29 novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Laysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Alois CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin		X	M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		X	
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2			
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire	X		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane		X	Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane			
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne		X	Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3			
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X				
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1	X		Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1			
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny			
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers	X		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine			
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian			
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	6	8	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	3	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	6		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	3		3

MEMBRES DE DROIT					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
	Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie				X	
	Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet					X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE						
	Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental				X	
	Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X
	Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP				X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL			
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT			
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO			
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK			
ASSISTAIENT A LA SEANCE						
	Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental				X	
	Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint				X	
	Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien				X	
	Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources				X	
	Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions				X	
	Lieutenant-Colonel Philippe MOUREAU, élève colonel				X	
	Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	
	M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances				X	
	Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise		
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers		X	M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		X
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche		
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier		
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlyère	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	4	1	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	4		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES					
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards	X		Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0	0

N°CA11122024-6 – OUVERTURE DE CREDITS EN L'ABSENCE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

Afin d'honorer les premières dépenses 2025 de la section d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- d'ouvrir les crédits suivants dans la limite du quart des crédits votés au budget 2024 (hors restes à réaliser) pour des actions devant intervenir soit dès le début de l'exercice, soit pour faire face à des situations inopinées :

Nature	Libellé	Montant
165-Dépôts et cautionnements reçus	Cautions logements	2 000.00
Total chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées		2 000.00
2051-Concessions et droits similaires	Interface entre le SI opérationnel et le SI des ressources humaines	32 500.00
	Licences Windows	20 000.00
Total chapitre 20 Immobilisations incorporelles		52 500.00
21535-Réseaux de transmission	Matériels réseau et télécom des CIS	20 000.00
21536-Réseaux d'alerte	Renouvellement des ordinateurs/écrans des CIS	20 000.00
21568-Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Multimètres et matériels Corpuls	4 000.00
	Matériels de formation	10 000.00
	Matériels incendie	15 000.00
	Matériels des équipes spécialisées	20 000.00
	Habillement divers	10 000.00
	Habillement des équipes spécialisées	20 000.00
21578-Autre matériel technique	Electroménager	50 000.00
21735-Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Lancement de petits travaux suivant les expressions de besoins 2025	2 000.00
2181-Installations générales, agencements et aménagements divers	Création d'un escalier dans le CIS de Méribel pour sécuriser l'accès à la remise du bas	30 000.00
21848-Autres matériels de bureau et mobiliers	Matériels de bureau et mobiliers divers (besoins urgents non identifiés pour les nouvelles casernes)	60 000.00
Total chapitre 21-Immobilisations corporelles		266 000.00
2317-Batiments administratifs	Travaux à l'Etat-major (opération 15E)	5 000.00
Total chapitre 23-Immobilisations en cours		30 000.00

- et d'inscrire ces crédits lors du vote du budget primitif 2025.

Pour mémoire ou information :

- l'émission des titres de recettes et la réalisation des dépenses de la section de fonctionnement seront effectuées dans la limite de celles inscrites au budget 2024 (article L 1612-1 du CGCT),
- les remboursements de capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget seront également mandatés (article L 1612-1 du CGCT),
- les restes à réaliser de 2024 en section d'investissement seront honorés sur l'exercice 2025 par le Payeur Départemental au vu d'un état récapitulatif qui lui sera transmis courant janvier 2025,
- les dépenses relatives aux autorisations de programme votées seront mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus lors de leurs ouvertures ou de leurs modifications.

**

Après présentation, Monsieur POINTET demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- ouvrir les crédits 2025 présentés ci-avant,
- inscrire ces crédits lors du vote du budget primitif 2025.

**

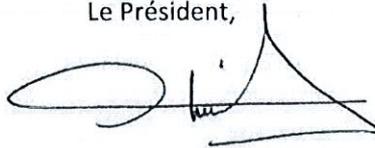
DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir les crédits 2025 présentés ci-avant,
- d'inscrire ces crédits lors du vote du budget primitif 2025.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20241211-CA11122024-7-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 décembre 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° CA11122024-7

OBJET : PLAN PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT DES DOMAINES SPECIALISES

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 décembre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 29 novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Laysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin		X	M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		X	
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2			
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire	X		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane		X	Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane			
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne		X	Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3			
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X				
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1	X		Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1			
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny			
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers		X	
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine			
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian			
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	6	8	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	3	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	6		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	3		3

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise			
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers		X	M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		X	
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche			
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier			
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlyère	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	4	1	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	4		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0		0

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X	
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards	X		Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0		0

MEMBRES DE DROIT					ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie					X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet						X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE						
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental					X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA						X
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP					X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL			
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT			
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO			
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK			
ASSISTAIENT A LA SEANCE						
Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental					X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint					X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien					X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources					X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions					X	
Lieutenant-Colonel Philippe MOUREAU, élève colonel					X	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction					X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances					X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction					X	

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

La mise en place d’un plan pluriannuel des équipements des équipes spécialisées s’inscrit dans un concept de planification de la dépense publique afin de garantir un renouvellement du matériel nécessaire à la réponse au contrat opérationnel antérieur au SDACR.

Cette démarche a débuté par une revue d’actif dressant l’inventaire matériel permettant de répondre au contrat opérationnel actuel. En fonction des durées d’amortissement, elles-mêmes en lien avec les conditions d’usage, ainsi que de leur durée de vie opérationnelle raisonnable, une fréquence de renouvellement des équipements a été estimée.

Il en découle une planification pluriannuelle 2025/2029 des équipements permettant la projection financière suivante :

Domaines	Budget	2025	2026	2027	2028	2029
Secours en montagne	Fonctionnement	18 725	18 485	18 485	18 392	18 810
Secours en montagne	Investissement	42 799	42 799	42 799	42 674	43 048
Drônes	Fonctionnement	588	0	257	793	140
Drônes	Investissement	7 077	281	6 853	9 861	1 027
Risque chimique	Fonctionnement	388	2 731	388	3 181	388
Risque chimique	Investissement	25 260	27 502	31 150	36 368	39 728
Feux de forêt	Fonctionnement	0	0	0	0	0
Feux de forêt	Investissement	7 224	8 112	7 224	8 112	7 224
Cynotechnique	Fonctionnement	0	0	0	0	0
Cynotechnique	Investissement	4 800	0	0	0	0
Animalier	Fonctionnement	0	0	0	0	0
Animalier	Investissement	0	0	0	0	0
Surveillance des plages	Fonctionnement	4 883	7 183	4 607	4 883	5 159
Surveillance des plages	Investissement	28 717	31 921	31 957	33 791	31 372
Radiologie	Fonctionnement	1 760	1 760	1 665	1 760	360
Radiologie	Investissement	2 800	13 000	4 336	11 922	12 356
USAR (sauvetage et recherche)	Fonctionnement	1 000	1 000	752	1 000	1 000
USAR (sauvetage et recherche)	Investissement	13 220	12 600	17 978	22 063	21 773
Secours nautique	Fonctionnement	200	0	514	0	0
Secours nautique	Investissement	25 820	20 340	13 640	8 460	8 460
TOTAL		185 262	187 715	182 604	203 262	190 846
Total Fonctionnement		27 545	31 160	26 668	30 010	25 858
Total Investissement		157 717	156 555	155 936	173 251	164 988

Cette première planification traduit une volonté de maîtrise des dépenses. Elle sera utile à la préparation du budget 2025. Elle sera prochainement adaptée pour répondre à la transformation opérationnelle engagée au travers du SDACR 2024-2029 tout en permettant d’en mesurer l’impact financier supplémentaire.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l’unanimité de la Commission Administrative et Technique des Services d’Incendie et de Secours le 12 novembre 2024.

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir valider le plan pluriannuel d'équipement des domaines spécialisés présenté.

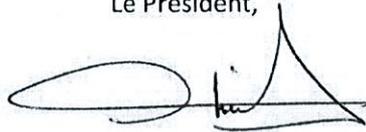
**

DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, valide le plan pluriannuel d'équipement des domaines spécialisés présenté.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20241211-CA11122024-8-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 décembre 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° CA11122024-8

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE PREVOYANCE

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 décembre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 29 novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Laysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin		X	M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		X	
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2			
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire	X		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane		X	Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane			
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne		X	Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3			
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X				
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1	X		Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1			
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny			
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers	X		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine			
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian			
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	6	8	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	3	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	6	6	NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	3	3	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise			
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers		X	M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		X	
Président M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche			
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier			
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlyère	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	4	1	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	4		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0		0

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X	
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards	X		Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0		0

MEMBRES DE DROIT						ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie						X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet							X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE							
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental						X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA							X
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP						X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES		
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL				
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT				
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO				
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK				
ASSISTAIENT A LA SEANCE							
Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental						X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint						X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien						X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources						X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions						X	
Lieutenant-Colonel Philippe MOUREAU, élève colonel						X	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction						X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances						X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction						X	

N°CA11122024-8 – PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE PREVOYANCE

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

La délibération du conseil d'administration du 2 octobre 2021 avait validé l'adhésion à la convention de participation de protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance » qui lie le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et VIVINTER.

Elle fixait également le montant de la participation financière versée par le SDIS à 10 euros par mois directement à l'agent.

Début 2024, VIVINTER a fait part de son intention d'augmenter ses tarifs. Une négociation a alors eu lieu entre VIVINTER et le CDG 73, dont le retour a été fait au Comité Social Territorial du 19 juin 2024. Il a ainsi été annoncé une hausse des cotisations de 15% pour les collectivités et de 7,5% pour le SDIS pour l'année 2025.

Afin d'atténuer les effets de cette augmentation pour les agents, et après étude de l'impact budgétaire, il est proposé d'augmenter le montant de la participation mensuelle versée par le SDIS.

Il est proposé de faire évoluer le montant de la participation de l'établissement de 10 à 15 euros mensuels (dans la limite du montant de la cotisation de l'agent), quelle que soit la quotité de travail de l'agent.

Il est précisé que cette décision permettrait de compenser l'augmentation de la cotisation pour 300 agents sur les 365 adhérents identifiés à ce jour.

Le coût de cette mesure se monte à 65 700 € par an.

Cette proposition a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Social Territorial le 11 décembre 2024.

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- valider le montant de la participation financière à la protection sociale complémentaire pour le risque «Prévoyance» au bénéfice des agents à hauteur de : 15 euros par mois et par agent.

**

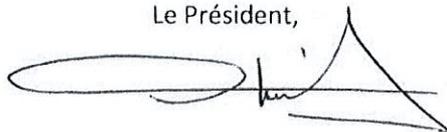
DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- valide le montant de la participation financière à la protection sociale complémentaire pour le risque «Prévoyance» au bénéfice des agents à hauteur de : 15 euros par mois et par agent.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20241211-CA11122024-9-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 11 décembre 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° CA11122024-9

OBJET : PRIME FORFAITAIRE EXCEPTIONNELLE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES MOBILISES LORS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 décembre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 29 novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Aloïs CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin		X	M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		X	
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2			
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugéy Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire	X		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane		X	Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane			
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St. Jean de Maurienne		X	Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3			
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moutiers		X				
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1	X		Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1			
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny			
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers	X		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine			
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélian			
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	6	8	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	3	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	6		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	3		3

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise			
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers		X	M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		X	
<u>Président</u> M. André POINTET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche			
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier			
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlyère	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	4	1	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	4		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0		0

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X	
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards	X		Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	1
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	0		0

MEMBRES DE DROIT				ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie				X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet					X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental				X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP				X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT		
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK		
ASSISTAIENT A LA SEANCE					
Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental				X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint				X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien				X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources				X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions				X	
Lieutenant-Colonel Philippe MOUREAU, élève colonel				X	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances				X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	

N°CA11122024-9 – PRIME FORFAITAIRE EXCEPTIONNELLE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES MOBILISES LORS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

La sécurisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP) a conduit la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du Ministère de l'Intérieur (DGSCGC) à mettre en place un dispositif opérationnel de secours nécessitant des renforts de tous les services d'incendie et de secours de France.

Pour sa participation, le SDIS de la Savoie sera remboursé par la DGSCGC des frais exposés, conformément aux dispositions applicables à tous les renforts extra-départementaux.

Par ailleurs, une « prime forfaitaire exceptionnelle » (pour les sapeurs-pompiers professionnels) et une « indemnité forfaitaire exceptionnelle » (pour les sapeurs-pompiers volontaires) ont été créées par le décret n°2024-762 du 8 juillet 2024, afin de reconnaître la mobilisation exceptionnelle des forces de sécurité civile.

Le montant de cette « prime JOP 2024 » est fixé réglementairement à 160 € par jour dans la limite de 10 jours, soit 1600 € au maximum par sapeur-pompier, qu'il soit professionnel ou volontaire.

Cette prime est prise en charge en totalité par l'Etat. Une convention entre la DGSCGC et le SDIS de la Savoie en permettra le remboursement, pour un montant forfaitaire calculé à 80 000 € correspondant à 500 hommes-jours engagés sur le dispositif, pour le SDIS de la Savoie.

Cette convention se présente comme suit.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Convention pour la prise en charge financière et le versement
des primes et indemnités exceptionnelles des effectifs mobilisés
dans le cadre de la sécurisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris
2024**

SIS en renfort

ENTRE :

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'Intérieur, ayant son adresse postale à Place Beauvau 75 800 Paris Cedex 08, et physiquement située au 14 rue de Miromesnil 75 008 Paris, SIRET n° 12001504500103.

Représenté par M. Julien MARION, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,

Ci-après dénommé « la DGSCGC » ;

ET

Le service d'incendie et de secours de la Savoie, ayant son adresse postale à 226 rue de la Perrodière 73230 Saint-Alban-Leyse, SIRET n°287 312 00 3 000 18,

Représenté par Monsieur André POINTET, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration,

Ci-après dénommé « le SIS bénéficiaire » ;

Ensemble dénommés « les parties ».

Vu le décret n° 2024-762 du 8 juillet 2024 relatif aux indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers professionnels et aux militaires servant dans les unités investies à titre permanent de missions de sécurité civile mobilisés lors des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant le montant de la prime forfaitaire exceptionnelle prévue par le décret n° 2024-762 du 8 juillet 2024 relatif aux indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers professionnels et aux militaires servant dans les unités investies à titre permanent de missions de sécurité civile mobilisés lors des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant le montant des indemnités pouvant être versées à titre exceptionnel aux sapeurs-pompiers volontaires pour leur mobilisation en vue de la sécurisation des événements liés aux jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant que pour sécuriser au mieux les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024), entre le 23 juillet et le 12 août 2024 et entre le 27 août et le 9 septembre 2024, la DGSCGC a décidé la mise en place d'un dispositif opérationnel de secours nécessitant des renforts de tous les services d'incendie et de secours nationaux ;

Considérant que, conformément aux messages de commandement émis par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) ou les centres opérationnels zonaux (COZ) sous la coordination de l'état-major de la sécurité civile, les SIS de France ont contribué à la sécurisation et aux renforts organisés sur 5 périodes continues ou sur des journées ponctuelles lors des épreuves sportives au profit de départements sièges d'épreuves ;

PRÉAMBULE

A partir de l'analyse des risques, des menaces et de leur couverture dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024, la DGSCGC a fixé le niveau de couverture supplémentaire pour assurer les dispositifs de secours sur les sites d'épreuves olympiques en province ou pour renforcer les couvertures opérationnelles de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ou du service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.

Cette mobilisation de moyens opérationnels s'est traduite par l'envoi de messages de commandement du COGIC et des COZ explicitant les moyens humains et matériels sollicités visant à renforcer la réponse capacitaire afin de faire face aux risques et menaces identifiés.

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention fixe l'engagement des parties en vue de la prise en charge financière des primes et indemnités exceptionnelles pour les sapeurs-pompiers du SIS mobilisés à la demande de la DGSCGC durant les épreuves olympiques et paralympiques 2024.

Par la présente convention, l'État s'engage à verser au SIS un montant correspondant à la somme des montants des primes et indemnités devant être versées aux sapeurs-pompiers du SIS bénéficiaire, en application du décret et des arrêtés du 8 juillet 2024 susvisés, selon les modalités précisées aux articles suivants. Le SIS bénéficiaire s'engage à verser le montant des primes et indemnités forfaitaires exceptionnelles aux effectifs engagés lors des jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Article 2 – engagement opérationnel du SIS bénéficiaire

A la demande de la DGSCGC, le SIS bénéficiaire a mobilisé en renfort extra-départemental ses sapeurs-pompiers pour un engagement correspondant à 500 hommes-jour pour l'ensemble des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Article 3 – Engagement financier de la DGSCGC

Le montant forfaitaire de la subvention exceptionnelle relative à la prise en charge des primes et indemnités exceptionnelles des effectifs du SIS bénéficiaire est fixé à 80 000 euros. Il sera versé au SIS bénéficiaire au plus tard le 31 décembre 2024.

Il est établi comme suit :

- 80 000 € correspondant à 160 € par personne-jour, au titre des 500 personnes-jour mobilisées en renfort à l'extérieur du département du SIS bénéficiaire, correspondant à 100 % de prise en charge des primes et indemnités par l'État.

Article 4 – Engagement financier du SIS bénéficiaire

Au plus tard, au jour de la signature de la convention, le CA du SIS bénéficiaire délibère afin de créer la base juridique rendant possible le versement des primes et indemnités exceptionnelles aux effectifs mobilisés.

Article 5 - Paiement

- **Imputation budgétaire**

La prise en charge financière est imputée comme suit :

Programme : 0161 « sécurité civile »

Action : 11

Sous-action : 03

Domaine fonctionnel : 161-11-03

Centre-financier : 0161-CSDM-CEMC

Centre de coût : SC0EMCO075

Activité : 016110108015

- **Comptable assignataire de la DGSCGC :**

Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) près du ministère de l'Intérieur. Il est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention.

- **La prise en charge est effectuée par virement bancaire auprès du comptable assignataire, teneur du compte du SIS bénéficiaire :**

IBAN du SIS bénéficiaire :

F	R	5	9	3	0	0	0	1	0	0	2	7	9	C	7	3	3	0	0	0	0	0	0	0	6	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Article 6 – renouvellement et Résiliation

Cette convention n'est pas renouvelable et sera résiliée de plein droit à l'issue du versement aux intéressés.

Article 7 - Litiges

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable les contestations qui peuvent survenir de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le litige est porté devant le tribunal administratif de Paris.

Fait en 2 exemplaires originaux, à le .../.../.....

Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises	Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Savoie,
---	--

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- l'autoriser à signer la convention en permettant le remboursement par la DGSCGC et tous documents utiles à son exécution.
- valider le versement de cette « prime JOP 2024 » aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS de la Savoie mobilisés sur les renforts JOP 2024, conformément aux dispositions du décret suscit , apr s perception des cr dits n cessaires par l'Etat.

**

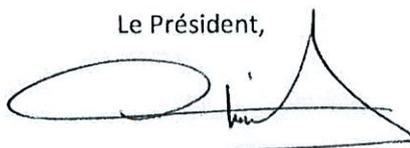
D CISION

Vu l'expos  du Colonel Fabrice TERRIEN,

Apr s en avoir d lib r , le Conseil d'Administration du Service D partemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,   l'unanimit  :

- autorise le Pr sident du Conseil d'Administration   signer la convention en permettant le remboursement par la DGSCGC et tous documents utiles   son ex cution.
- valide le versement de cette « prime JOP 2024 » aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS de la Savoie mobilis s sur les renforts JOP 2024, conform ment aux dispositions du d cret suscit , apr s perception des cr dits n cessaires par l'Etat.

Le Pr sident,



Andr  POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20241211-CA11122024-10-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 11 décembre 2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N° CA11122024-10

OBJET : SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL – HABILITATION DU PRESIDENT

Vu l'article R1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 décembre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 29 novembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 14 membres présents.

Membres de droit votants	
Nombre de membres en exercice : 22	
➤ Conseil Départemental : 14	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 5	
➤ Communes : 3	
Nombre de membres présents : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Nombre de membres votants : 14	
➤ Conseil Départemental : 9 (6 titulaires et 3 suppléants)	
➤ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 4 (4 titulaires)	
➤ Communes : 1 (1 titulaire)	
Vote : 14	
➤ Pour : 14	
➤ Contre : 0	
➤ Abstention : 0	

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Laysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Alois CHASSOT Conseiller Départemental Canton Chambéry 2		X				
Mme Corinne WOLFF Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin		X	M. Gilbert GUIGUE Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin		X	
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2	X		M. Renaud BERETTI Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2			
Mme Marie-Claire BARBIER Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard		X	Mme Josette REMY Conseillère Départementale Canton La Ravoire	X		
M. Christian GRANGE Conseiller Départemental Canton Modane		X	Mme Nathalie FURBEYRE Conseillère Départementale Canton Modane			
Mme Nathalie FONTAINE Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex		X	M. Alexandre GENNARO Conseiller Départemental Canton La Ravoire	X		
M. Patrick PROVOST Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne		X	Mme Christelle FAVETTA-SIEYES Conseillère Départementale Canton Chambéry 3			
M. Vincent ROLLAND Conseiller Départemental Canton Moûtiers		X				
M. Florian MAITRE Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1	X		Mme Nathalie SCHMITT Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1			
M. Olivier THÉVENET Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny	X		Mme Christiane BRUNET Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny			
Mme Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR Conseillère Départementale Canton Moutiers	X		
Mme Annick CRESSENS Conseillère Départementale Canton Ugine	X		M. Franck LOMBARD Conseiller Départemental Canton Ugine			
Mme Claudine BONILLA Conseillère Départementale Canton Chambéry 1	X		M. Jean-François DUC Conseiller Départemental Canton Montmélan			
M. André VAIRETTO Conseiller Départemental Canton Albertville 2	X		M. Albert DARVEY Conseiller Départemental Canton St Alban Laysse			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	6	8	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	3	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	6		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS	3	3	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Luc BERTHOUD Vice Président C/A Chambéry Métropole	X		M. Humberto FERNANDES Conseiller communautaire C/C Haute-Maurienne Vanoise			
M. Christian BERTHOLLIER Vice Président C/C Val Guiers		X	M. Jean-Marc DRIVET Vice-Président C/A Grand Lac		X	
<u>Président</u> M. André POINETET Président C/C des Vallées d'Aigueblanche	X		M. Jean-Yves MORIN Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche			
M. Jean-Paul MARGUERON Président C/C Cœur de Maurienne Arvan	X		M. Alexandre ALBRIEUX Conseiller communautaire C/C Maurienne Galibier			
M. François RIEU Conseiller communautaire C/A Arlysère	X					
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	4	1	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	4		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS		0	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES						
MEMBRES TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	MEMBRES SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	
M. Jean-Pierre GUILLAUD Maire de Myans		X	M. Jean-François CLARAZ Maire de la Table		X	
M. Claude JAY Maire de les Belleville		X				
M. Pierre-Yves BONNIVARD Maire de St Colomban des Villards	X		Mme Jacqueline SCHENKL Maire de Montendry			
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	1	2	TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS	0	1	
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	1		NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS		0	

MEMBRES DE DROIT				ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie				X	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN, Sous-Préfet Directeur de Cabinet de M. le Préfet					X
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE					
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental				X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA					X
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP				X	
TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE		X	Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER	X		Capitaine Paul BEAUMONT		
Lieutenant de 2 ^{ème} classe Pascal HENRY	X		Adjudant-Chef Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO	X		Sergent-Chef Freddy PATEREK		
ASSISTAIENT A LA SEANCE					
Mme Corinne MORENO, Payeur Départemental				X	
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint				X	
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien				X	
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources				X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Actions				X	
Lieutenant-Colonel Philippe MOUREAU, élève colonel				X	
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Finances				X	
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction				X	

N°CA11122024-10 – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD SUR LE TEMPS DE TRAVAIL – HABILITATION DU PRESIDENT

Rapporteur : Colonel Fabrice TERRIEN

En décembre 2020, un protocole d'accord sur le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels a été signé avec les organisations syndicales. Il a ouvert, pour une durée de 4 années, une période de transition et de refonte du temps de travail, faisant notamment suite à la décision de ne plus loger, sauf exceptions, les sapeurs-pompiers professionnels.

Ces dispositions transitoires arrivant à leur terme, de nouvelles discussions ont été engagées avec les organisations syndicales, permettant d'aboutir à un nouveau protocole, pour la période 2025-2029.

Ce protocole a été construit pour ouvrir des solutions au SDIS, permettant de satisfaire aux exigences de service fixées dans le règlement opérationnel, ainsi que pour dynamiser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

Dans le respect du cadre juridique en vigueur, et de l'enveloppe budgétaire allouée, il pourra offrir aux agents qui le souhaitent, la faculté de réaliser des heures supplémentaires, rémunérées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), dans différentes configurations, et permettant le renforcement et la diversification de leurs expériences professionnelles.

**

Après présentation, Monsieur André POINTET propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver la conclusion d'un protocole d'accord sur le temps de travail selon les principes exposés,
- l'autoriser à signer le protocole d'accord avec les organisations syndicales et tous les documents utiles à son exécution.

**

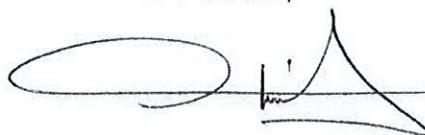
DÉCISION

Vu l'exposé du Colonel Fabrice TERRIEN,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'un protocole d'accord sur le temps de travail selon les principes exposés,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer le protocole d'accord avec les organisations syndicales et tous les documents utiles à son exécution.

Le Président,

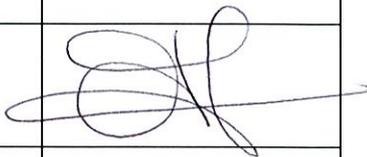
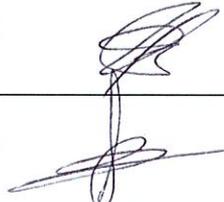
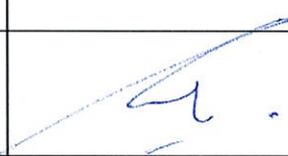
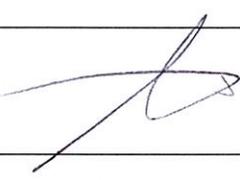
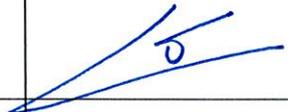


André POINTET

FICHE DE PRÉSENCE

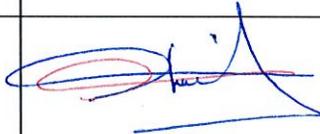
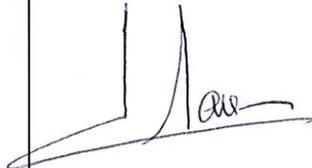
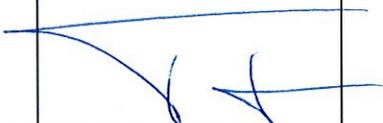
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE

Séance du Mercredi 11 décembre 2024 - 18h00

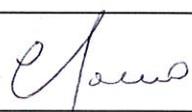
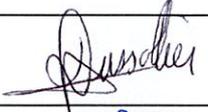
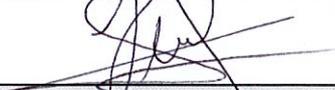
CONSEIL DÉPARTEMENTAL Titulaires	ÉMARGEMENT	CONSEIL DÉPARTEMENTAL Suppléants	ÉMARGEMENT
Aloïs CHASSOT <i>C. D. Canton Chambéry 2</i>			
Marie-Claire BARBIER <i>C. D. Canton Bugey Savoyard</i>		Josette REMY <i>C.D. Canton La Ravoire</i>	
Claudine BONILLA <i>C.D. Canton Chambéry 1</i>		Jean-François DUC <i>C.D. Canton Montmélian</i>	
Annick CRESSENS <i>C. D. Canton Ugine</i>		Franck LOMBARD <i>C..D. Canton Ugine</i>	
Karine DUBOUCHET-REVOL <i>C. D. Canton Aix les Bains 2</i>		Renaud BERETTI <i>C. D. Canton Aix les Bains 2</i>	
Nathalie FONTAINE <i>C.D. Canton La Motte Servolex</i>		Alexandre GENNARO <i>C.D. Canton La Ravoire</i>	
Christian GRANGE <i>C. D. Canton Modane</i>		Nathalie FURBEYRE <i>C. D. Canton Modane</i>	
Florian MAITRE <i>C. D. Canton Aix les Bains 1</i>		Nathalie SCHMITT <i>C. D. Canton Aix les Bains 1</i>	
Vincent ROLLAND <i>C. D. Canton Moûtiers</i>			
Patrick PROVOST <i>C. D. Canton St Jean de Maurienne</i>		Christelle FAVETTA_SIEYES <i>C. D. Canton Chambéry 3</i>	
Olivier THEVENET <i>C. D. Canton St Pierre Albigny</i>		Christiane BRUNET <i>C. D. Canton St Pierre Albigny</i>	
Cécile UTILLE-GRAND <i>C. D. Canton Bourg St Maurice</i>		Fabienne BLANC-TAILLEUR <i>C. D. Canton Moûtiers</i>	
André VAIRETTO <i>C. D. Canton de Albertville 2</i>		Albert DARVEY <i>C. D. Canton St Alban Laysse</i>	
Corine WOLFF <i>C. D. Canton Le Pont de Beauvoisin</i>		Gilbert GUIGUE <i>C. D. Canton Le Pont de Beauvoisin</i>	

FICHE DE PRÉSENCE**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE**

Séance du Mercredi 11 décembre 2024 - 18h00

COMMUNES INDÉPENDANTES Titulaires	ÉMARGEMENT	COMMUNES INDÉPENDANTES Suppléants	ÉMARGEMENT
Jean-Pierre GUILLAUD <i>Maire de Myans</i>		Jean-François CLARAZ <i>Maire de la Table</i>	
Claude JAY <i>Maire de les Bellevilles</i>			
Pierre-Yves BONNIVARD <i>Maire de Saint-Colomban-des-Villards</i>		Jacqueline SCHENKL <i>Maire de Montendry</i>	
E.P.C.I. Titulaires	ÉMARGEMENT	E.P.C.I. Suppléants	ÉMARGEMENT
Luc BERTHOUD <i>Vice-Pdt C/A de Grand Chambéry</i>		Humberto FERNANDES <i>Conseiller communautaire C/C Haute Maurienne-Vanoise</i>	
Christian BERTHOLLIER <i>Vice-Pdt C/C Val Guiers</i>		Jean-Marc DRIVET <i>Vice-Pdt C/A Grand Lac</i>	
André POINTET <i>Pdt C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>		Jean-Yves MORIN <i>Conseiller communautaire C/C des Vallées d'Aigueblanche</i>	
Jean-Paul MARGUERON <i>Pdt C/C Cœur de Maurienne Arvan</i>		Alexandre ALBRIEUX <i>Conseiller communautaire C/C de Maurienne Galibier</i>	
François RIEU <i>Conseiller communautaire C/A Arlysère</i>			

FICHE DE PRÉSENCE**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE****Séance du Mercredi 11 décembre 2024 - 18h00**

NOM	QUALITE	ÉMARGEMENT
Monsieur François RAVIER	<i>Préfet de la Savoie</i>	
Monsieur Ludovic TRAUTMANN	<i>Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Préfet de la Savoie</i>	
Madame Corinne MORENO	<i>Payeur Départemental</i>	
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN	<i>Directeur Départemental</i>	
Colonel Rémi POMERET	<i>Directeur Départemental Adjoint</i>	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC	<i>Président UDSP</i>	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA	<i>Médecin Cheffe Départemental</i>	
Titulaires	Qualité	ÉMARGEMENT
Capitaine Benoît MARSOVIQUE CSM Courchevel	<i>SPP</i>	
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER CS Les Bauges	<i>SPV</i>	
Sergent-Chef Loïc PARDO CSM Valloire	<i>SPV</i>	
Lieutenant de 2ème classe Pascal HENRY CS Montmélian	<i>SPP</i>	
Suppléants	Qualité	ÉMARGEMENT
Lieutenant hors classe Fabrice MOREL CSP Chambéry	<i>SPP</i>	
Capitaine Paul BEAUMONT CSM Valloire	<i>SPV</i>	
Sergent-Chef Freddy PATEREK CS Saint Michel de Maurienne	<i>SPV</i>	
Adjudant Yann PERINO CSP Chambéry	<i>SPP</i>	